

RAPPORT

ANNUEL

2011

Mot du Président de la Commission de Supervision Bancaire et Financière

Sur le plan international, l'année 2011 a été marquée par plusieurs événements. Il en est ainsi du printemps arabe qui a secoué politiquement et économiquement quelques pays producteurs de pétrole et a propulsé le prix du baril à un niveau historiquement élevé. Figurent également parmi ces événements, le tsunami et la catastrophe nucléaire de Fukushima qui ont désorganisé l'économie japonaise ainsi que celle de ses partenaires et ont confirmé la prévision d'une réduction de la croissance mondiale à environ 3,6 p.cent après un taux de plus de 5 p.cent en 2010.

Suite à une croissance ralentie et un contexte d'incertitude sur les marchés internationaux, les indicateurs économiques et financiers de quelques pays de la zone euro en proie à une crise de la dette (Grèce, Portugal, Espagne, etc.) ont présenté des signes de récession. Quelques grandes puissances économiques ont vu leur notation triple A dégradée. Le groupe de nouveaux pays émergents tels que le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud réunis au sein du BRICS ont continué d'afficher de meilleures performances économiques.

Face à cette situation, le Financial Stability Board (FSB) et le G20 ont pris l'initiative d'un renforcement des normes prudentielles internationales afin de restaurer la confiance du public dans le secteur bancaire. A cet effet, l'Accord de Bâle III vise en particulier la redéfinition des fonds propres et le durcissement des ratios de liquidité et de solvabilité.

Sur le plan national, en liaison avec la persistance de la crise politique, l'année 2011 a été marquée par des difficultés sur le plan économique et social. Les financements reçus de la plupart des bailleurs de fonds internationaux se limitent au soutien des actions humanitaires. La croissance du PIB est restée faible, estimée à 0,7 p.cent après 0,5 p.cent en 2010. Le secteur minier reste l'un des principaux moteurs de cette croissance, suivi dans une moindre mesure par la reprise de l'activité touristique.

Sur le plan monétaire, une certaine stabilité a été préservée. La politique monétaire prudente menée par la Banque Centrale, la réduction des dépenses publiques et le gel des prix des produits pétroliers ont permis de maintenir le taux d'inflation à moins de 10 p.cent. Le taux directeur de la BCM, 9,5 p.cent, est resté inchangé depuis 2009. Sur le Marché Interbancaire de Devises (MID), l'ariary s'est déprécié respectivement de 2,5 p.cent et de 4,7 p.cent par rapport à l'euro et au dollar au cours de l'année.

Le secteur financier malgache est constitué de 11 banques, 6 établissements financiers et 28 institutions de microfinance (IMF), soit 45 établissements agréés. Il compte actuellement 748 implantations. Le secteur bancaire a continué d'améliorer ses résultats grâce notamment aux placements de la trésorerie et aux commissions.

La relance tant attendue n'a pas encore été effective, dès lors la reprise est contrariée par l'incertitude. Dans ce contexte, la progression des crédits à l'économie est restée modérée, évolution expliquée par une demande peu animée et un resserrement marqué des investissements. De plus, les banques ont appliqué une politique plus sélective des dossiers à financer en l'absence de visibilité. La poursuite de l'expansion des dépôts a ainsi alimenté la trésorerie. Cet excédent de trésorerie leur a permis de placer en Bons du Trésor. En revanche, le secteur de microfinance a connu un certain dynamisme en matière de crédit. Le secteur s'est étoffé avec l'entrée en lice de deux institutions nouvellement agréées.

Le total du bilan des établissements de crédit, toutes catégories confondues, se chiffre à 5 369,3 milliards d'ariary après une hausse de 69,2 milliards. Les banques dominent le système avec une part de 94,6 p.cent des actifs. Les ressources sont formées à 79,7 p.cent par les dépôts de la clientèle qui s'élèvent à 4 280,7 milliards dont 92,8 p.cent pour les banques. Des épargnes supplémentaires de 475,2 milliards ont été collectées par rapport à fin 2010. Dans le même temps, les crédits bruts ont augmenté de 126,6 milliards (+5,6 p.cent) pour s'établir à 2 390,1 milliards. Le secteur a enregistré au final un bénéfice net de 97,1 milliards après impôt sur lequel 92,4 milliards ont été réalisés par les 11 banques.

Sur le plan prudentiel, les établissements de crédit ont respecté dans l'ensemble les normes en vigueur. Néanmoins, des sanctions ont été prononcées et des injonctions ont été formulées à l'égard de certains établissements en infraction afin qu'ils régularisent leur situation.

Les autres faits les plus significatifs concernent d'une part, le transfert d'argent par téléphone mobile qui prend son essor à Madagascar à l'initiative des Opérateurs en Téléphonie Mobile (OTM) en partenariat avec trois banques de la place et d'autre part, la Centrale des Risques de la Microfinance (CRM), permettant le suivi de l'endettement des IMF, qui est désormais opérationnelle malgré des améliorations en cours.

En somme, le secteur a réussi à conforter ses résultats malgré un environnement des affaires incertain et le ralentissement de l'économie. En matière de supervision, la CSBF a continué de veiller au respect de la réglementation et s'est efforcée d'adopter des solutions pragmatiques à l'endroit des nouvelles activités de mobile banking qui émergent.



Guy Richard RATOONDRAHONA

Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar

Sommaire

Composition de la Commission de Supervision Bancaire et Financière	6
Organigramme du Secrétariat Général	7
Chiffres clés de l'exercice	8
Liste des abréviations	9
PREMIERE PARTIE : SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10
.....	
1.1. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	10
1.1.1. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	10
1.1.2. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	11
1.2. AGREMENT, LICENCE ET AUTORISATION PREALABLE	13
1.3. CONTROLE SUR PIECES	13
1.3.1. QUALITE DE L'INFORMATION	14
1.3.2. RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES ET DE GESTION	14
1.3.2.1. Des irrégularités ont été relevées auprès des banques et établissements financiers	14
1.3.2.2. Des IMF n'ont pas respecté la réglementation en vigueur	17
1.3.2.3. La notation trimestrielle des banques se poursuit	18
1.4. CONTROLE SUR PLACE	19
1.4.1. LES MISSIONS REALISEES	19
1.4.2. LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS QUI EN ONT DECOULE	20
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	22
2.1. VUE D'ENSEMBLE	22
2.2. BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	23
2.2.1. STRUCTURE	23
2.2.1.1. Le paysage bancaire n'a pas changé	23
2.2.1.2. Le réseau bancaire s'est élargi	23
2.2.1.3. L'effectif du secteur s'est renforcé	24
2.2.2. BILANS	25
2.2.2.1. La progression des activités bancaires se poursuit	25
2.2.2.2. Les dépôts de la clientèle demeurent en hausse	27
2.2.2.3. Les fonds propres disponibles se sont confortés	29
2.2.2.4. La distribution de crédits s'est ralentie	30
2.2.2.5. La trésorerie a été alimentée par les dépôts	32
2.2.3. HORS BILANS	34
2.2.4. COMPTES DE RESULTAT	35
2.2.4.1. Le Produit Net Bancaire a progressé	35
2.2.4.2. La charge nette du risque a diminué	36
2.2.4.3. Le résultat opérationnel a connu une nette évolution	36
2.2.4.4. Le résultat net s'est amélioré	37

2.3. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	38
2.3.1. STRUCTURE	38
2.3.1.1. Des IMF nouvellement agréées ont renforcé le secteur	38
2.3.1.2. L'effectif du personnel a nettement évolué	39
2.3.1.3. De nouveaux membres ont adhéré au secteur	39
2.3.2. BILANS	40
2.3.2.1. L'année 2011 est marquée par un développement significatif des activités	40
2.3.2.2. Les dépôts ont progressé	41
2.3.2.3. Les crédits à la clientèle se sont accrus	42
2.3.3. COMPTES DE RESULTAT	45
2.3.3.1. Le Produit Net Bancaire a enregistré une hausse	45
2.3.3.2. Le résultat opérationnel a évolué	46
2.3.3.3. Le résultat net a légèrement régressé	47
 ANNEXES.....	 48

Composition de la Commission de Supervision Bancaire et Financière

La grande Commission est composée de :

- *trois membres ès qualité :*
 - le Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar, Président,
 - le Directeur Général de la Banque Centrale de Madagascar,
 - le Directeur Général du Trésor,

- *deux membres désignés :*
 - un membre désigné par le Ministre chargé des Finances,
 - un magistrat désigné par le Premier Président de la Cour Suprême.

- *trois personnalités nommées pour leurs compétences en matière bancaire et financière et pour leur honorabilité.*

Commission de Supervision Bancaire et Financière

Organigramme du Secrétariat Général

Secrétaire Général RAKOTONDRAMANGA Jules Théodore

Direction de la Réglementation et des Etudes RASOARILALA Sylvia Monique, Directeur

Département Réglementation et Agrément RANDRIAMAMPANDRY Diane
Service Agrément RABEMANANORO Faniry

Département Suivi des Relations RABIBISOA Nirhy Henintsoa
Service Relations Externes HARINAIVO Voahangy Eliane

Direction de l'Inspection des Etablissements de crédit RAKOTOMIZAHO Eric, Directeur

Chef de mission RAMILISON Rijamamy Thierry
Adjoint au Chef de mission RANAIVOARIVONY Hanitriniaina
Inspecteurs ANDRIAMANANA Fabien Liva
RAMANGASON Vero Hanitra Maria

Direction du Contrôle sur Pièces RABEANTOANDRO Lala, Directeur

Département Secteur Bancaire RASOANIRINA Lanto
Service Contrôle Banques RANDRIANARISON Miarinjaraso
Service Contrôle non Banques RAKOTOARIMANANA Tahiry Ny Aina

Département Secteur Microfinance RAMANANDRAIBE Stéphane
Service Contrôle IMF3 RAMILISON Riana Lalaina
Service Contrôle IMF1 & 2 ANDRIANTSIROFOMANIRAKA Ramananjatovo
RAZAFIMBELO Bruno

Méthodes et Procédures RABARISOA Volatiana, Directeur
RAKOTOMAHAZO Tantely Xavier
RAMIANDRISOA Richard
ANDRIAMAHEININA Voahangy

Chiffres clés de l'exercice

Environnement économique

Rubriques	2009	2010	2011
Produit Intérieur Brut à prix courant (en milliards d'ariary)	16 729	18 264	20 073
Taux de croissance réel du PIB	-4,1%	+0,5%	+0,7%
Inflation moyenne de l'année	+9,0%	+9,2%	+9,4%
Inflation en glissement (d'une fin d'année à l'autre)	+8,0%	+10,2%	+6,9%
Crédits sains au secteur privé / PIB	8,2%	8,2%	7,7%
Taux directeur de la Banque Centrale en fin d'année	9,5%	9,5%	9,5%

Principaux agrégats du système bancaire et financier ^(a)

(en milliards d'ariary)

Rubriques	2009	2010	2011
Total du bilan	4 423,3	5 300,1	5 369,3
Crédits bruts à la clientèle	2 052,4	2 263,5	2 390,4
Crédits nets de provisions et d'agios réservés	1 883,4	2 034,3	2 194,2
Dépôts de la clientèle	3 557,1	3 805,5	4 280,7
Trésorerie à l'actif	2 034,0	2 154,7	2 603,7
Encours de BTA au bilan du secteur bancaire	479,8	473,9	656,8
Fonds propres disponibles réglementaires	375,8	435,6	489,9
Produit Net Bancaire	349,5	382,9	439,4
Résultat des opérations bancaires	298,8	335,6	409,1
Résultat net de l'exercice	60,3	69,5	97,1

(a) données agrégées des banques, établissements financiers et institutions de microfinance

Etablissements agréés en activité

Rubriques	2009	2010	2011
Nombre d'établissements de crédit	40	43	45
Banques ^(b)	8	10	11
Etablissements financiers ^(b)	8	7	6
Institutions de microfinance ^(c)	24	26	28
Nombre d'implantations	644	655	748
Banques et établissements financiers	166	181	192
Institutions de microfinance	478	474	556
Nombre de bureaux de change	18	17	17

(b) avec la transformation de Transfer Express en banque territoriale (BM Madagascar), l'entrée en activité de SOLIDIS en tant qu'établissement financier et le retrait d'agrément d'INTERCECAM

(c) suite à l'entrée en activité de ODRD et de EAM

Cours de change en fin d'année

	2009	2010	2011
EUR	2 795,52	2 840,46	2 912,14
USD	1 954,64	2 146,12	2 247,48

Liste des abréviations

APEC	: Association Professionnelle des Etablissements de Crédit
APIMF	: Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance
ASD	: Autres sommes dues
BCM	: Banque Centrale de Madagascar
BDC	: Bons de caisse
BPCE IOM	: Banque Populaire Caisse d'Epargne International et Outre-mer
BTA	: Bons du Trésor par adjudication
BTP	: Bâtiments et travaux publics
CCP	: Compte courant postal
CDL	: Créances douteuses, litigieuses (ou contentieuses)
CERS	: Compte d'épargne à régime spécial
CRM	: Centrale des risques de la microfinance
CSBF	: Commission de Supervision Bancaire et Financière
DAT	: Dépôt à terme
DAV	: Dépôt à vue
EC	: Etablissement de crédit
EF	: Etablissement financier
EPIF	: Entreprise privée franche
EPNF	: Entreprise privée non franche
EUR	: Euro
FPD	: Fonds propres disponibles
IMF	: Institution de microfinance
IOB	: Intermédiaire en opérations de banque
KES	: Kenyan shilling
MGA	: Ariary
MID	: Marché interbancaire de devises
MLT	: Moyen et long terme
ONG	: Organisme non gouvernemental
OPCA	: Organisme public à caractère administratif
OTM	: Opérateur en téléphonie mobile
PAFIM	: Programme d'Appui à la Finance Inclusive à Madagascar
PIB	: Produit intérieur brut
PNB	: Produit net bancaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
SA	: Société anonyme
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund
USD	: Dollar américain

PREMIERE PARTIE

SUPERVISION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

1.1. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

1.1.1. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La loi n° 95-030 du 22 février 1996 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ou « loi bancaire » constitue le cadre légal applicable aux établissements de crédit, lesquels doivent obtenir un agrément avant d'exercer toutes activités bancaires.

Le Trésor Public, la Banque Centrale de Madagascar, les services financiers de la Poste, les organismes financiers multilatéraux et les institutions publiques étrangères d'aide et de coopération ne sont pas soumis à cette loi.

Sont décrites dans cette loi, les catégories d'établissements de crédit et les opérations de banque, les interdictions, toutes dispositions relatives à l'obtention et au retrait d'agrément, le rôle et les prérogatives de la Commission de Supervision Bancaire et Financière en tant qu'organe de régulation et de supervision du secteur, les sanctions applicables en cas de manquement à la réglementation.

En cas d'absence de dispositions particulières dans la loi bancaire, les dispositions de droit commun demeurent applicables aux établissements de crédit, notamment :

- la loi n° 2006-008 du 2 août 2006 portant Code des changes,
- la loi n° 2004-052 du 28 janvier 2005 sur le crédit-bail,
- la loi n° 2003-041 du 30 septembre 2004 sur les sûretés,
- la loi n° 2003-042 du 3 septembre 2004 sur les procédures collectives d'apurement du passif,
- la loi n° 2003-036 du 30 janvier 2004 sur les sociétés commerciales,
- la loi n° 2001-020 du 19 août 2004 sur le blanchiment, le dépistage, la confiscation et la coopération internationale en matière de produits de crime,
- la loi n° 97-039 du 4 novembre 1997 sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs à Madagascar laquelle réprime le blanchiment d'argent lié au trafic de drogues.

En raison de ses particularités, l'activité de microfinance est régie par un cadre spécifique, la loi n° 2005-016 du 29 septembre 2005 relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance applicable aux IMF mutualistes et IMF non mutualistes, sans préjudice de l'application des dispositions non contraires à la loi bancaire.

Ne sont pas soumises à la réglementation sur la microfinance toutes entités publiques ou privées qui effectuent, d'une manière ponctuelle, des opérations de gestion de fonds non remboursables par les bénéficiaires finaux pour des raisons humanitaires ou d'actions sociales.

Sont définis par la loi sur la microfinance, les activités de microfinance, les opérations autorisées aux IMF, les principes généraux du mutualisme, la classification des IMF, les conditions d'exercice de l'activité de microfinance, le fonctionnement des IMF, les dispositions particulières aux IMF, l'organisation de la profession, la surveillance et la supervision des IMF, les interdictions et sanctions applicables aux IMF.

Les textes d'application de la loi bancaire et de la loi sur la microfinance sont fixés par voie d'instructions par la CSBF, en tant qu'autorité de régulation et de supervision. Ces textes constituent un ensemble de « règles de jeu » claires et harmonisées, lesquelles sont composées des normes quantitatives dites « ratios prudentiels » et qualitatives appelées « règles de bonne gestion ». Ces règles ont été élaborées en cohérence avec les pratiques internationales en matière de supervision bancaire et adaptées à la réalité économique ainsi qu'à la législation nationale. Les établissements de crédit doivent les respecter afin de garantir notamment leur liquidité, leur solvabilité et l'équilibre de leur structure financière. Les IMF sont soumises à des règles de prudence et de gestion particulières en ce qui concerne leur solvabilité et la concentration de leurs risques. Des dispositions spécifiques fixent également les conditions de présentation et de communication de leur situation financière, les opérations autorisées et leur structure de fonctionnement et de contrôle.

1.1.2. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

La supervision bancaire est confiée à une autorité indépendante, la CSBF, conformément à la loi n° 95-030 du 22 février 1996 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

La CSBF est chargée de veiller au bon fonctionnement des établissements de crédit, de vérifier le respect par ceux-ci des dispositions qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Elle a pour objectifs la protection des déposants et la prévention du risque systémique.

Elle est composée de huit (8) membres : trois membres ès qualité, deux membres désignés respectivement par le Ministre chargé des Finances et le Premier Président de la Cour Suprême et trois personnalités nommées pour leurs compétences en matière bancaire et financière ainsi que pour leur honorabilité, et se réunit au moins deux fois par an.

Pour bien mener sa mission, la CSBF est à la fois une autorité administrative, de réglementation, de supervision et disciplinaire. Afin de lui permettre d'exercer pleinement ses pouvoirs, elle définit et s'assure du respect de la réglementation prudentielle et des règles de gestion, analyse la qualité des informations et au besoin peut prendre des sanctions à l'encontre des établissements de crédit en infraction à la suite de contrôles sur pièces ou sur place.

Selon la loi n° 2006-008 du 2 août 2006 portant Code des changes et ses textes d'application, la CSBF est également chargée d'assurer la surveillance des bureaux de change en complément du suivi effectué par le Ministère chargé des Finances. Cette surveillance comprend l'octroi et le retrait de licence, le contrôle des opérations et la prise de sanctions en cas de manquement aux dispositions légales et réglementaires.

Aux termes de l'article 39 de la loi bancaire, la Banque Centrale assure, sur son budget et avec le concours de son personnel, le Secrétariat Général de la Commission.

Le Secrétariat Général est composé de trois directions opérationnelles :

- la Direction de la Réglementation et des Etudes (DRE) qui exerce les fonctions administrative et réglementaire,
- la Direction de l'Inspection des Etablissements de crédit (DIE) qui assure le contrôle sur place de toutes les catégories d'établissements de crédit et des bureaux de change,
- la Direction du Contrôle sur Pièces (DCP) qui pratique le contrôle à distance sur la base des documents déclaratifs périodiques communiqués par les établissements de crédit ainsi que les bureaux de change.

Concernant les institutions de microfinance, une Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance (APIMF) a été créée en 2011, cette section de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) a pour mission d'encourager la coopération, de représenter la profession et de protéger les intérêts des institutions de microfinance et se fixe comme principaux objectifs de renforcer les capacités des IMF, de contribuer à l'extension géographique de la microfinance et d'améliorer l'environnement juridique et économique du secteur. Les institutions affiliées à cette association sont au nombre de 28.

Du point de vue institutionnel, le Conseil d'Administration, le Conseil de surveillance et le Comité de déontologie de l'APIMF ont été mis en place. L'équipe technique est déjà opérationnelle avant le recrutement du nouveau Secrétaire Général. L'organisation bénéficie de l'appui du PNUD et de l'UNCDF¹ dans le cadre du Programme d'Appui à la Finance Inclusive à Madagascar (PAFIM).

¹ United Nations Capital Development Fund

1.2. AGREMENT, LICENCE ET AUTORISATION PREALABLE

Au cours de l'année 2011, la Commission a pris les décisions suivantes :

Agrément et licence,

- octroi d'agrément ou licence à trois institutions de microfinance :
 - EAM FINANCES S.a.r.l. en qualité d'IMF de niveau 2 à caractère non mutualiste,
 - APEM PAIQ S.A.² et ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE DIEGO SUAREZ (ODRD), en tant qu'IMF de niveau 1 à caractère non mutualiste,
- autorisation d'affiliation d'une institution dénommée OTIV Port au réseau OTIV Toamasina zone « Littoral »,
- retrait d'agrément à un établissement financier, INTERCECAM SA, suite à sa dissolution anticipée décidée par ses actionnaires,
- octroi de licence d'exploitation à deux bureaux de change :
 - Best Change,
 - SOFITRANS.

Levée de conditions suspensives et autorisation d'entrée en activité pour :

- EAM FINANCES S.a.r.l., une IMF non mutualiste de niveau 2 et Organisation pour le Développement de la Région de Diégo Suarez (ODRD), une IMF non mutualiste de niveau 1,
- Transfer Express, initialement agréé en tant qu'établissement financier, transformé en banque territoriale sous la dénomination de BM Madagascar,
- SOLIDIS en tant qu'établissement financier.

Autorisations préalables relatives au changement de structure de l'actionariat :

- d'une banque territoriale, BMOI, suite à une prise de participation de BPCE IOM,
- et d'un établissement financier, Equipbail, suite à une conversion en capital d'emprunts subordonnés au sein de cet établissement.

1.3. CONTROLE SUR PIECES

Le contrôle permanent sur pièces travaille en collaboration avec le contrôle sur place pour vérifier le respect des normes et ratios prudentiels en vue de garantir la liquidité, la solvabilité ainsi que l'équilibre de la structure financière des établissements assujettis.

² Institution agréée sous conditions suspensives et non encore inscrite dans la liste des établissements de crédit

L'examen approfondi des états financiers périodiques transmis sur base mensuelle ou trimestrielle complété par celui des rapports du commissariat aux comptes, de contrôle interne remis annuellement permet de mettre à jour la base de données des services, nourrir les analyses, les échanges avec les responsables et d'évaluer la situation des établissements contrôlés.

L'ensemble des données collectées sert de base au contrôle permanent afin d'évaluer la situation financière et prudentielle des établissements de crédit, de procéder à leur notation trimestrielle et d'identifier les vulnérabilités nécessitant des actions préventives ou correctrices.

1.3.1. QUALITE DE L'INFORMATION

Le contrôle sur pièces effectué a montré que, pour les **banques territoriales et les établissements financiers**, la qualité des déclarations est dans l'ensemble satisfaisante et reflète la situation du secteur malgré quelques corrections apportées dans leur traitement.

Les **institutions de microfinance** font preuve d'implication et d'efforts pour respecter les délais de transmission des états déclaratifs malgré des moyens généralement limités mis à leur disposition et l'éloignement géographique de leurs implantations. Ces déclarations sont sujets à des corrections ponctuelles pour assurer une meilleure qualité des informations et la transparence financière.

1.3.2. RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES ET DE GESTION

Les établissements de crédit sont soumis à un certain nombre de règles prudentielles et de normes de gestion afin notamment de préserver leur liquidité, leur solvabilité et l'équilibre de leur situation financière.

1.3.2.1. Des irrégularités ont été relevées auprès des banques et établissements financiers

Les **fonds propres disponibles** (FPD) servent de référence pour le calcul des différents ratios prudentiels. Les FPD retenus pour le calcul des ratios prudentiels en 2011 s'élèvent au total à 379,5 milliards d'ariary. Ces FPD ont été obtenus à partir des bilans de fin 2010 ajustés des augmentations de capital réalisées en cours d'année par trois établissements et de l'entrée en activité d'un établissement financier.

Trois principales normes sont utilisées pour apprécier la capacité financière : le niveau de capitalisation, le ratio de solvabilité et le financement des immobilisations par les fonds propres.

La règle de **représentativité du capital minimum** exige à tout moment des FPD au moins égaux au capital minimum légal de 3 milliards d'ariary pour les banques et 1 milliard pour les établissements financiers.

Deux établissements financiers et une banque sont en infraction vis-à-vis de cette règle en 2011.

Les deux établissements financiers n'ont pas atteint la norme de 1 milliard d'ariary après les pertes enregistrées sur l'exercice 2010. Cette insuffisance a engendré des irrégularités aux normes prudentielles. La situation de l'un d'entre eux a été régularisée en décembre à l'issue d'une injonction prononcée à son encontre. Une recapitalisation a été suggérée à l'autre établissement afin qu'il rentre dans la norme requise.

Pour la banque, l'anomalie a été constatée après intégration des pertes de l'exercice précédent. Après rappel à l'ordre, une recapitalisation, achevée au cours de 2011, a normalisé cette situation.

Le **ratio de solvabilité** impose un rapport minimum de 8,0 p.cent entre les FPD et les risques sur les actifs et les engagements de hors bilan. Sur la base des états déclaratifs au 31 décembre 2011, le ratio moyen de couverture des risques du secteur ressort à 15,7 p.cent. Il est en hausse par rapport à fin décembre 2010 (14,6 p.cent) grâce au renforcement des FPD. Les deux établissements financiers cités ci-dessus n'ont en revanche pu respecter cette norme en cours d'année suite à l'effritement de leurs FPD.

Ratio moyen de couverture des risques du secteur

Rubriques	(en milliards d'ariary)		
	12/2009	12/2010	12/2011
Total fonds propres disponibles (A)	321,9	343,9	379,5
Total risques pondérés (B)	2 111,7	2 352,2	2 409,6
Ratio moyen de couverture des risques du secteur (A)/(B)	15,2%	14,6%	15,7%

Source : Secrétariat Général de la CSBF

En outre, le total des **participations et immobilisations**, à l'exception des opérations financées par des concours affectés, ne peut excéder le montant total des fonds propres. Cette norme, prévue par l'Ordonnance n° 88-005 du 18 avril 1988 en son article 47, toujours en vigueur, vise notamment à s'assurer que les banques financent leurs actifs immobilisés sur des ressources propres.

Dans l'ensemble, cette règle a été respectée. Le total des participations et immobilisations du secteur représente en moyenne la moitié des fonds propres à fin 2011.

Participations et immobilisations du secteur

Rubriques	(en milliards d'ariary)		
	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Immobilisations	158,8	168,4	167,8
Titres de participation	20,0	21,1	24,9
Total	178,8	189,5	192,7
Fonds propres	345,0	394,7	433,2
(Immo.+Participations)/Fonds propres	51,8%	48,0%	44,5%

Source : Secrétariat Général de la CSBF

Les risques de change sont évalués à travers la norme de **position de change** qui impose un rapport maximum de 20 p.cent entre le montant cumulé des avoirs nets dans les différentes devises étrangères et le montant des FPD. A fin décembre 2011, le taux moyen est de 13,9 p.cent pour l'ensemble du secteur et cinq établissements n'ont pas respecté le seuil maximum. Deux d'entre eux n'ont pu redresser leur situation qu'en 2012.

Position de change du secteur

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Positions longues (A)	45,1	50,5	49,1
Positions courtes (B)	1,0	0,1	3,6
Positions de change cumulées (A+B)	46,1	50,6	52,7
Fonds propres disponibles	321,9	343,9	379,5
Ratio moyen du secteur (A+B) / FPD	14,3%	14,7%	13,9%

Source : Secrétariat Général de la CSBF

La règle de **division des risques** est imposée pour prévenir un engagement excessif sur une seule signature et fixe :

- une limite individuelle de 35,0 p.cent des FPD pour les engagements sur un même bénéficiaire,
- une limite globale égale à 10 fois les FPD pour le total des engagements dépassant chacun 15,0 p.cent des FPD.

En fin d'année 2011, deux banques et un établissement financier ont dépassé la limite individuelle. La première banque a ainsi fait l'objet d'une astreinte financière. Afin de régulariser leur situation, la deuxième banque a envisagé de renforcer ses FPD tandis que l'établissement financier a décidé d'arrêter la distribution de crédits et se limiter aux recouvrements des créances.

En revanche, aucun incident n'a été décelé au titre de la limite globale.

Les **engagements** cumulés **en faveur des dirigeants**, des personnes siégeant au Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sont plafonnés à 10 p.cent des FPD afin de limiter les crédits octroyés aux personnes ayant pouvoir de décision sur les ressources de l'établissement. Aucun établissement n'a enfreint cette règle.

Afin de cantonner les établissements de crédit à leur activité principale et d'assurer la disponibilité de leurs fonds propres, les **prises de participation** sont également limitées. Celles-ci ne doivent pas excéder l'une ou l'autre des limites suivantes :

- 15 p.cent des FPD sans excéder 15 p.cent du capital de l'entreprise pour chaque participation ou toute autre forme d'apports qui permettrait à l'établissement de crédit d'avoir une influence effective ou potentielle sur la gestion de l'entreprise,
- 60 p.cent des FPD pour le total des participations.

Ces limites ont été respectées pour l'année 2011.

Les **règles de gestion** sont des standards fixés par des textes réglementaires. Concernant leur application,

- lors de l'examen des comptes annuels d'une banque, une insuffisance de provisions sur certaines créances douteuses non couvertes par des sûretés réelles a été constatée, une constitution de provisions complémentaires a été exigée et réalisée après rappel à l'ordre,
- des recommandations ont été formulées à l'endroit de quelques établissements afin de renforcer leur système de contrôle interne,
- concernant la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, un blâme a été prononcé à l'encontre d'une banque pour défaut d'identification de clients.

1.3.2.2. Des IMF n'ont pas respecté la réglementation en vigueur

Une IMF de niveau 2 fait défaut à la **règle de représentativité du capital minimum** à fin 2011. Le déficit enregistré pour l'année 2011 a aggravé la détérioration de ses FPD. Un contrôle sur place a été réalisé pour évaluer la qualité du portefeuille et les mesures de redressement engagées. La recapitalisation de l'établissement est requise.

La **norme de solvabilité** n'a pas été respectée pour trois IMF de niveau 2. Le volume disproportionné des crédits à la clientèle par rapport aux FPD ainsi que l'augmentation des investissements en sont parmi les principales causes. Ces infractions ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre assorti d'une demande de régularisation.

Une institution en difficulté enregistre des dépassements vis-à-vis de la **règle de division des risques** et la limitation **en matière de crédits aux administrateurs et dirigeants**. Une injonction lui a été adressée de suspendre tout nouvel octroi de crédit et d'intensifier les actions de recouvrements.

En matière de **règle de gestion**, les crédits octroyés respectent les doubles limites fixées. Le montant de l'ensemble des produits provenant des opérations non bancaires a toutefois excédé 10 p. cent du Produit Net Bancaire de l'exercice précédent pour deux IMF de niveau 2. Par ailleurs, le système de contrôle interne de quelques institutions requiert encore des améliorations pour se conformer aux exigences de l'instruction relative aux structures de fonctionnement et de contrôle des IMF. Des recommandations en ce sens ont été exprimées à leur rencontre.

1.3.2.3. La notation trimestrielle des banques se poursuit

La notation trimestrielle des banques est basée sur l'évaluation du niveau de risques sur cinq facteurs à savoir le respect de la réglementation, la qualité des crédits, la rentabilité, la qualité de la gestion et de l'actionnariat, facteurs subdivisés en trente deux indicateurs. Chaque indicateur est noté de 1 à 5 suivant le niveau de risque y afférent, la note 1 correspondant au niveau de risque le moins important et la note 5 au risque le plus élevé.

Ce système de notation est une approche de surveillance des risques laquelle permet aux superviseurs de :

- faire une détection précoce de la vulnérabilité de l'établissement, matérialisée par une détérioration de la note, afin de lui demander des mesures correctrices préventives,
- établir pour chaque établissement un profil de risques permettant de mettre l'accent sur les points sensibles.

Les notes restent toujours pour l'usage interne du Secrétariat Général de la CSBF. A fin décembre 2011 :

- six banques sont notées 2 avec quelques points à surveiller,
- deux banques se sont vues attribuer la note 3 avec une surveillance renforcée des normes prudentielles et de la qualité du portefeuille de crédits pour l'une et de la rentabilité ainsi que de la qualité de la gestion pour l'autre,
- deux banques sont notées 4 suite notamment au dépassement sur la norme de position de change non encore régularisé à fin décembre 2011 ; leur rentabilité mérite également d'être surveillée de près,
- une banque est notée 5 du fait de l'importance des CDL nécessitant des provisions complémentaires, du non respect des normes prudentielles et d'une mauvaise gouvernance.

1.4. CONTROLE SUR PLACE

Le contrôle sur place a pour vocation de s'assurer de la fiabilité des états déclaratifs reçus par la CSBF, de porter une appréciation détaillée sur le respect de la réglementation et d'opérer un diagnostic approfondi de la santé financière des établissements supervisés. Il permet de porter un jugement sur la qualité de la gestion, en particulier sur certains aspects qui ne peuvent être appréhendés à distance, notamment la gouvernance, le système d'information et l'organisation comptable ainsi que l'efficacité de la gestion des risques.

1.4.1. LES MISSIONS REALISEES

Pour l'année 2011, trois contrôles de portée générale, un état des lieux et un contrôle à chaud ont été réalisés.

Les contrôles généraux ont été conduits auprès d'un réseau d'institutions de microfinance mutualistes, d'une banque et d'un bureau de change. Ces établissements ont été examinés sous tous leurs aspects, l'IMF inspectée ayant connu des changements institutionnels majeurs. Quant aux deux autres établissements, il s'agit du premier contrôle effectué depuis leur entrée en activité. Les missions se sont penchées notamment sur leur organisation et leur fonctionnement (structure, système de contrôle interne, sécurisation des actifs, dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux), la gestion et la qualité du portefeuille des crédits, la fiabilité des comptes et des états déclaratifs réglementaires (système d'information et de gestion, tenue de la comptabilité, redressement des anomalies), le respect de la réglementation, et pour conclure sur une appréciation de la situation financière et de la qualité de la gestion.

L'état des lieux a concerné un réseau d'institutions de microfinance mutualistes en proie à des difficultés financières et de gouvernance. Plus restreint qu'un contrôle général, celui-ci s'est focalisé sur la gestion et la situation du portefeuille de crédits, principale origine des difficultés constatées, ainsi que sur la situation de trésorerie. La mission a notamment examiné le suivi des recommandations de la précédente mission de la CSBF qui avait été dépêchée sur place à l'apparition des premiers incidents ainsi que les mesures déjà prises ou restant à engager pour redresser la situation du réseau.

Enfin, une banque a fait l'objet d'un contrôle à chaud de son portefeuille de crédits suite au constat d'une augmentation importante des impayés et d'une dégradation de sa situation financière. Compte tenu de la situation, les investigations ont couvert la quasi totalité des prêts en cours.

1.4.2. LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS QUI EN ONT DECOULE

D'une manière générale, les états déclaratifs n'ont pas décelé de divergences majeures par rapport aux éléments analysés sur place et les comptes ont été établis suivant les prescriptions du plan comptable des établissements de crédit. Néanmoins, des erreurs et anomalies ont été relevées, insuffisances occasionnées par le défaut de contrôle ou l'absence de procédures comptables. Par ailleurs, le système d'information et de gestion est apparu inadapté au volume des opérations dans certains établissements. L'utilisation de système non intégré contraint l'établissement à gérer parallèlement deux systèmes séparés pour la tenue de la comptabilité et le suivi des opérations avec la clientèle, nécessitant de nombreux traitements et rapprochements manuels, sources de surcharge de travail et de risques opérationnels qui ont parfois entraîné des erreurs entachant la qualité de l'information financière. Un renforcement des contrôles et une mise à niveau du système d'information ont été recommandés aux établissements en question.

Pour ce qui est des normes prudentielles, des erreurs et omissions ont été détectées dans le calcul des ratios dues le plus souvent à un manque de rigueur et de contrôle. Les différentes limites réglementaires étaient par ailleurs suivies uniquement sur le plan consolidé dans un réseau, la conformité des caisses affiliées n'étant pas contrôlée. Les normes étaient toutefois respectées d'une manière générale, sauf dans un établissement en difficulté dont les fonds propres n'atteignaient plus le minimum réglementaire et dans un autre où des dépassements sur la norme de division des risques étaient enregistrés. Outre la régularisation des infractions, la réforme du système de gestion de la position de change a été recommandée à cet établissement dont la position évoluait de façon erratique.

Concernant le portefeuille de crédits, un manque de rigueur dans la formalisation des garanties et le suivi des engagements a été constaté dans l'ensemble. Deux établissements ont vu leur situation financière se détériorer suite à une multiplication des impayés. L'un d'entre eux a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour tenter de redresser sa situation alors que les préconisations de la précédente mission de la CSBF n'aient pas été entièrement suivies. En revanche, les recommandations du superviseur n'ont pas été observées par l'autre établissement où les lacunes importantes dans le processus d'octroi, de bordage et de recouvrement des prêts ont perduré. Pour préserver les actifs et ne pas risquer de compromettre davantage l'équilibre financier de l'établissement, une injonction lui a été donnée de suspendre tout octroi de crédit jusqu'à la régularisation des impayés ou la reconstitution des fonds propres et de prendre les mesures nécessaires pour sécuriser ses créances. Un compte rendu périodique de l'avancée des actions menées lui a été exigé.

Dans les établissements de crédit, les systèmes de contrôle interne sont d'une manière générale conformes aux prescriptions de la réglementation et fonctionnaient de manière globalement satisfaisante, mis à part le cas cité ci-dessus. Néanmoins, des améliorations sont apparues nécessaires, notamment en matière de contrôle comptable.

Enfin, la mise en place d'un véritable dispositif de lutte contre le blanchiment a été demandée à deux établissements qui ont fait l'objet d'un contrôle général. Les mesures adoptées ne répondaient que très partiellement aux exigences de la réglementation en la matière.

DEUXIEME PARTIE

ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

2.1. VUE D'ENSEMBLE

Le secteur bancaire a continué d'enregistrer une certaine croissance au cours de l'année 2011 nonobstant les incertitudes quant au dénouement de la crise socio-politique qui persiste et une situation économique morose. Les résultats ont continué de s'améliorer.

Le total des bilans a enregistré une hausse progressive au cours des trois dernières années en passant de 4 423,3 à 4 741,5 milliards d'ariary pour se situer à 5 369,3 milliards en 2011 soit une variation de +13,2 p.cent sur l'année. Cette évolution est tirée en particulier par les dépôts collectés (+475,2 milliards) en ressources et par la trésorerie (+434,3 milliards) ainsi que les crédits à la clientèle (+126,6 milliards) en emplois.

La validation des comptes 2010 a entraîné une modification au niveau du résultat net suite notamment à la constitution par une banque d'une importante provision.

Principaux agrégats du système bancaire et financier

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Total des bilans	4 423,3	4 741,5	5 369,3	+627,8	+13,2%
<i>dont banques et EF</i>	4 266,4	4 558,2	5 116,8	+558,6	+12,3%
<i>IMF</i>	156,9	183,3	252,5	+69,2	+37,6%
Dépôts	3 557,1	3 805,5	4 280,7	+475,2	+12,5%
<i>dont banques et EF</i>	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	+11,9%
<i>IMF</i>	64,4	82,6	116,5	+33,9	+41,0%
Crédits bruts	2 052,4	2 263,5	2 390,1	+126,6	+5,6%
<i>dont banques et EF</i>	1 955,5	2 152,0	2 236,6	+84,4	+3,9%
<i>IMF</i>	96,9	111,5	153,5	+42,0	+37,7%
Résultat net	60,3	69,6	97,1	+27,5	+39,5%
<i>dont banques et EF</i>	61,9	64,6	92,4	+27,8	+43,0%
<i>IMF</i>	-1,6	5,0	4,7	-0,3	-6,0%
Nombre d'implantations	644	655	748	+93,0	+14,2%
<i>dont banques et EF</i>	166	181	192	+11,0	+6,1%
<i>IMF</i>	478	474	556	+82,0	+17,3%

Source : Bilans et renseignements annuels

En termes de volume d'actifs, les banques dominent le système financier en formant 94,6 p.cent des bilans. S'agissant de la couverture territoriale, 11 nouvelles implantations ont été répertoriées en 2011. Le secteur, toutes catégories d'établissement confondues, compte 748 agences et caisses à travers l'île. Une amélioration de la densité bancaire a été constatée, celle-ci est passée de 30 000 habitants par guichet en 2010 à 27 000 habitants en 2011.

En raison des spécificités assez marquées, le secteur traditionnel (banques, établissements financiers) et le secteur de la microfinance ont fait l'objet d'une analyse séparée.

2.2. BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

2.2.1. STRUCTURE

2.2.1.1. Le paysage bancaire n'a pas changé

Le secteur bancaire est formé de 11 banques territoriales et 6 établissements financiers en activité à fin 2011. L'année est marquée par l'obtention d'agrément en tant que banque territoriale de la Banque des Mascareignes Madagascar (ex-Transfer Express devenue filiale de la Banque des Mascareignes Maurice), par l'entrée en activité de SOLIDIS, un établissement financier spécialisé dans la garantie des opérations de crédit et par le retrait d'agrément d'INTERCECAM suite à sa dissolution prononcée par l'assemblée générale de ses actionnaires.

Evolution du nombre des banques et établissements financiers

Etablissements agréés en activité	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Banques	8	10	11
Etablissements financiers	8	7	6
Total	16	17	17

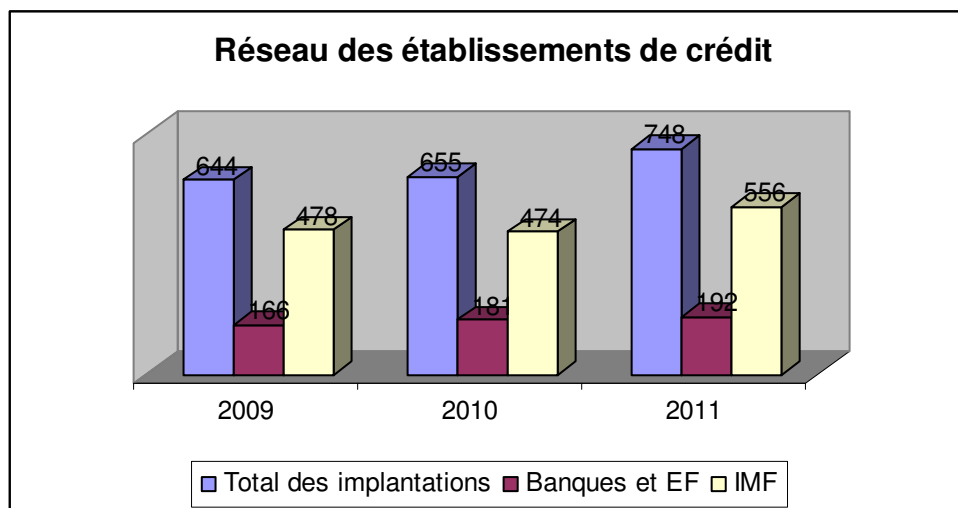
Source : Secrétariat Général de la CSBF

2.2.1.2. Le réseau bancaire s'est élargi

Les banques et les établissements financiers comptent au total 192 implantations contre 181 à fin 2010 avec l'ouverture de 11 agences,

- 4 par *BOA Madagascar* : 1 à Imeritsiatosika, 1 à Port Bergé, 1 à Vangaindrano et 1 à Vohemar,
- 3 par *AccèsBanque Madagascar* à Antananarivo (Mahazo) et Vakinakaratra (Ambatolampy et Betafo),
- 1 par *BNI Madagascar* à Itaosy,
- 1 par *BM Madagascar* à Toamasina,
- 1 par *Microcred Banque Madagascar* à Moramanga,
- 1 par *IFRA* à Toliara.

BOA Madagascar dispose du réseau le plus dense avec un total de 66 agences, suivie par BFV Société Générale (44), BNI Madagascar (30), AccèsBanque Madagascar (14), Microcred Banque Madagascar (11), BMOI (10), MCB Madagascar (6), BICM (3), BM Madagascar (3), IFRA (3), Banque SBM Madagascar (2), Equipbail Madagascar (1), BPI Madagascar SME Fund (1) et BGFIBank Madagascar (1).



Source : Etablissements de crédit

Les sièges du *Fonds de Garantie Malgache (FDGM)* et de *SOLIDIS* ne sont pas considérés comme agences bancaires étant donné qu'ils n'effectuent pas d'opérations de guichet avec le public, leur activité consistant uniquement en la garantie de crédits octroyés par les banques. *BNI Leasing* ne dispose également pas d'agence propre mais distribue ses produits à travers le réseau de *BNI Madagascar*.

2.2.1.3. L'effectif du secteur s'est renforcé

L'**effectif du personnel** est de 3 710 agents à la fin de l'année 2011 dont 3 660 dans les 11 banques et 50 dans les 6 établissements financiers, soit une augmentation de 224 unités.

Le renforcement concerne surtout la catégorie des agents de maîtrise (+165 agents) suite notamment à l'ouverture de nouvelles agences.

Répartition de l'effectif du personnel

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Cadres supérieurs	708	746	800	54	7,2%
Agents de maîtrise	1 351	1 392	1 557	165	11,9%
Employés	1 252	1 348	1 353	5	0,4%
Effectif bancaire	3 311	3 486	3 710	224	6,4%
Personnel de service	219	229	223	-6	-2,6%
Total	3 530	3 715	3 933	218	5,9%

Source : Etablissements de crédit

2.2.2. BILANS

2.2.2.1. La progression des activités bancaires se poursuit

La *masse bilancielle* des banques et établissements financiers a progressé de 12,3 p.cent contre +6,8 p.cent en 2010. En termes de volume, le total du bilan s'est renforcé de 558,6 milliards d'ariary contre +291,8 milliards l'année précédente et s'établit à 5 116,8 milliards en fin d'année.

Total du bilan des banques et établissements financiers

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Total du bilan	4 266,4	4 558,2	5 116,8	+558,6	12,3%
Indice des prix - moyen	+9,0%	+9,2%	+9,4%	+0,2 point	
Indice des prix - glissement	+8,0%	+10,2%	+6,9%	-3,3 points	
Total du bilan / PIB	25,6%	25,0%	25,5%	+0,5 point	

Source : Bilans et BCM

A *l'actif*, la trésorerie et les crédits nets de provisions ont enregistré respectivement une hausse de 434,4 milliards d'ariary (+20,7 p.cent) et de 64,4 milliards (+3,3 p.cent).

Au *passif*, les dépôts de la clientèle ont progressé de 441,3 milliards d'ariary (+11,9 p.cent). Les capitaux propres ont augmenté pour leur part de 56,2 milliards (+12,0 p.cent).

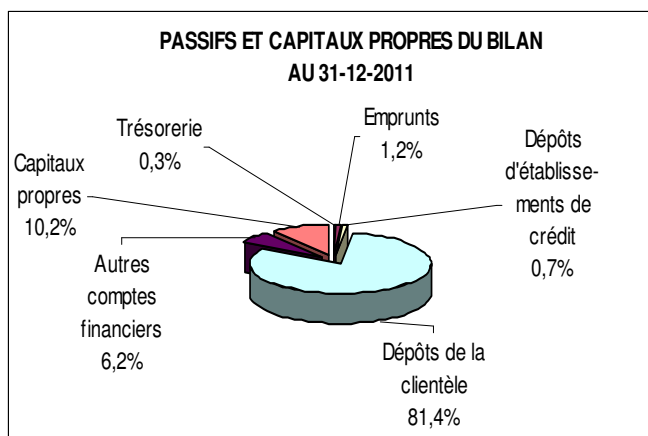
Bilan d'ensemble des banques et établissements financiers

(en milliards d'ariary)

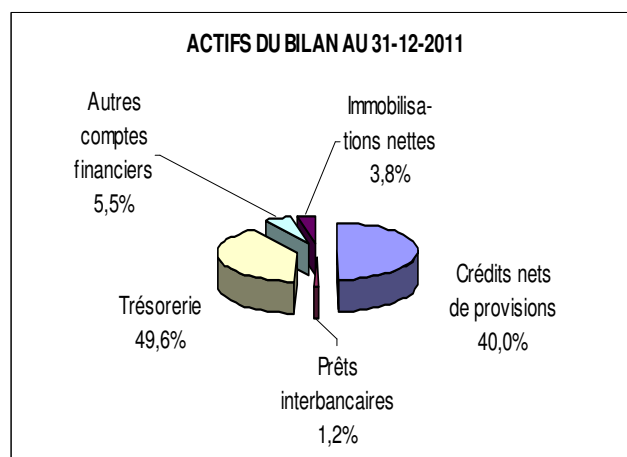
Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
ACTIFS					
Trésorerie	1 990,1	2 103,5	2 537,9	+434,4	+20,7%
Prêts interbancaires	52,2	61,5	59,5	-2,0	-3,3%
Crédits nets de provisions	1 832,3	1 980,7	2 045,1	+64,4	+3,3%
Autres comptes financiers	213,0	223,1	281,6	+58,5	+26,2%
<i>dont comptes d'encaissement</i>	96,1	95,3	153,2	+57,9	+60,8%
Immobilisations nettes	178,8	189,4	192,7	+3,3	+1,7%
Total du bilan	4 266,4	4 558,2	5 116,8	+558,6	12,3%
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES					
Trésorerie	11,8	20,3	13,4	-6,9	-34,0%
Emprunts hors marché monétaire	93,9	69,2	61,2	-8,0	-11,6%
Dépôts d'établissements de crédit	16,1	32,9	36,1	+3,2	+9,7%
Dépôts de la clientèle	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	+11,9%
Autres comptes financiers	235,9	246,6	319,3	+72,7	+29,5%
<i>dont comptes d'encaissement</i>	92,4	96,4	146,9	+50,3	+52,4%
Capitaux propres	416,0	466,3	522,6	+56,2	+12,1%
<i>dont bénéfices nets</i>	61,9	64,6	92,4	+27,8	+43,0%

Source : Bilans

D'une manière générale, la physionomie du bilan reste inchangée. Les dépôts forment 81,4 p.cent des ressources tandis que les capitaux propres restent la deuxième composante du passif avec 10,2 p.cent du total.



En emplois, la trésorerie en demeure la première composante avec 49,6 p.cent du total du bilan. Les crédits nets de provisions constituent 40,0 p.cent des actifs.



Le taux de transformation des dépôts en crédits, mesuré par le rapport entre l'encours brut des crédits à la clientèle et les dépôts de la clientèle, a reculé de 4,0 points. Ainsi, les crédits ne représentent plus que 53,7 p.cent des dépôts à fin 2011.

L'accroissement nominal des dépôts est toujours supérieur à celui des crédits, l'excédent s'élevant à 1 927,6 milliards d'ariary a alimenté la trésorerie.

Evolution des opérations avec la clientèle

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Dépôts	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	11,9%
Crédits bruts	1 955,5	2 152,0	2 236,6	+84,6	3,9%
Solde	1 537,2	1 570,9	1 927,6	+356,7	22,7%

Source : Bilans

2.2.2.2. Les dépôts de la clientèle demeurent en hausse

Les **dépôts** collectés auprès de la clientèle se sont établis à 4 164,2 milliards d'ariary. Ils se sont accrus de 11,9 p.cent (+441,3 milliards), à un rythme presque deux fois supérieur à celui de l'année précédente de +6,6 p.cent (+230,2 milliards). En liaison avec le contexte économique de crise, les déposants semblent enclins à préférer l'épargne.

Les comptes à vue et les comptes d'épargne à régime spécial ont contribué nettement à l'accroissement des ressources collectées auprès de la clientèle avec respectivement des augmentations de 340,5 milliards d'ariary, soit +15,0 p.cent, et de 134,2 milliards, soit +19,0 p.cent.

Confirmant la tendance amorcée l'exercice précédent, les dépôts à terme et les bons de caisse ont en revanche enregistré une baisse progressive en passant de 622,7 milliards d'ariary en 2009 à 606,7 milliards en 2010 pour se situer à 542,3 milliards en 2011. Le facteur de baisse est essentiellement le niveau des taux moins élevés de ces épargnes comparés à ceux des BTA devenus plus attrayants qu'auparavant.

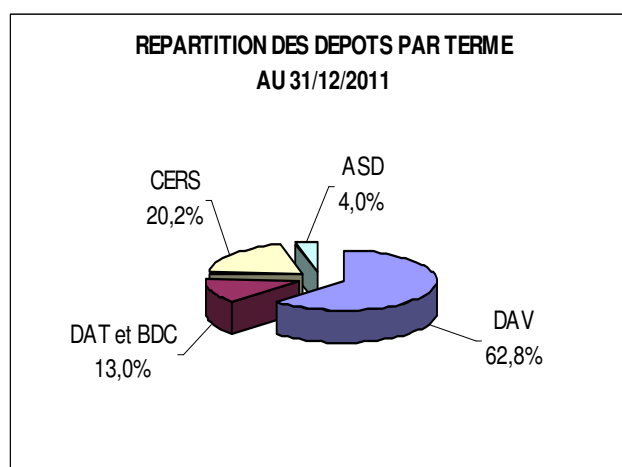
Répartition par terme des dépôts

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Dépôts à vue (DAV)	2 196,6	2 274,5	2 615,0	+340,5	+15,0%
Dépôts à terme (DAT) et bons de caisses (BDC)	622,7	606,7	542,3	-64,4	-10,6%
Comptes d'épargne à régime spécial (CERS)	550,2	706,9	841,1	+134,2	+19,0%
Autres sommes dues (ASD) et dépôts de garantie	123,2	134,8	165,8	+31,0	+23,0%
Total	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	+11,9%

Source : Bilans

La composition des dépôts reste globalement la même, avec toujours une prédominance des DAV. Ces derniers représentent la majorité des ressources clientèle avec 62,8 p.cent du total, taux en hausse de 1,7 point sur l'année.



L'accroissement des dépôts provient essentiellement des particuliers et des entreprises privées non franches. Avec 1 553,4 milliards d'ariary, les dépôts collectés auprès de ces dernières ont marqué la hausse la plus importante (+20,9 p.cent).

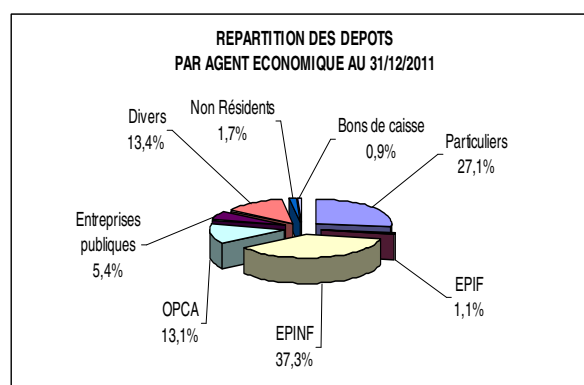
Evolution des dépôts par agent économique

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Particuliers	837,7	971,0	1 126,9	+155,9	+16,1%
EPIF	42,1	71,5	47,0	-24,5	-34,3%
EPNF	1 245,4	1 284,4	1 553,4	+269,0	+20,9%
OPCA	487,1	525,9	545,9	+20,0	+3,8%
Entreprises publiques	247,3	187,6	226,6	+39,0	+20,8%
Divers	511,5	570,7	557,0	-13,7	-2,4%
Non Résidents	90,5	80,7	71,6	-9,1	-11,3%
Bons de caisse	31,1	31,1	35,8	+4,7	+15,1%
Total	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	+11,9%

Source : Etats des renseignements divers

Les entreprises privées et les particuliers demeurent toujours les déposants les plus significatifs avec près de deux tiers du total.



Les dépôts de la clientèle sont constitués à 80,6 p.cent de comptes en ariary et à 19,4 p.cent de fonds en devises.

Les dépôts en monnaie locale ont continué de s'accroître (+429,5 milliards d'ariary soit +14,7 p.cent) avec un rythme plus rapide qu'en 2010 (+104,9 milliards soit +3,7 p.cent) pour s'établir à 3 357,1 milliards.

Les dépôts en devises calculés au taux de change de fin d'exercice se chiffrent à 807,1 milliards d'ariary contre 795,3 milliards en 2010 (+11,8 milliards). En réalité, cette hausse provient de la dépréciation de la monnaie locale. L'équivalent en euros de ces dépôts toutes devises confondues est en effet en baisse de 2,8 millions d'euros. Les entreprises privées détiennent toujours plus de la moitié des dépôts en devises du secteur (65,7 p.cent contre 58,7 p.cent il y a un an) avec 182,0 millions d'euros.

Dépôts de la clientèle

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Dépôts en ariary	2 822,7	2 927,6	3 357,1	+429,5	+14,7%
Dépôts en devises	670,0	795,3	807,1	+11,8	+1,5%
<i>Equivalent en millions d'euros</i>	<i>239,7</i>	<i>280,0</i>	<i>277,2</i>	<i>-2,8</i>	<i>-1,0%</i>
Total	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	+11,9%

Source : Bilans

2.2.2.3. Les fonds propres disponibles se sont confortés

Les **capitaux propres** du secteur bancaire se sont raffermis de 56,3 milliards d'ariary pour se situer à 522,6 milliards. Cette croissance est expliquée par l'augmentation des réserves constituées à partir des résultats de 2010 ainsi que par l'accroissement des bénéfices réalisés en 2011. Les contraintes réglementaires ont conduit une banque et un établissement financier à rehausser le niveau de leurs fonds propres.

Capitaux propres

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Capital libéré	122,0	150,0	152,7	+2,7	+1,8%
Primes de capital et dotations	17,2	25,1	28,4	+3,3	+13,1%
Réserves	180,2	196,3	216,0	+19,7	+10,0%
Report à nouveau	22,5	16,8	16,3	-0,5	-3,0%
Provisions pour charges	12,1	13,5	16,8	+3,3	+24,4%
<i>Prov. pour retraite et assimilés</i>	<i>9,4</i>	<i>10,3</i>	<i>11,5</i>	<i>+1,2</i>	<i>+11,7%</i>
<i>Prov. pour autres charges</i>	<i>2,7</i>	<i>3,2</i>	<i>5,3</i>	<i>+2,1</i>	<i>+65,6%</i>
Ecart d'évaluation et provisions à constituer	0,1	0,0	0,0	-	-
Résultat net de l'exercice	61,9	64,6	92,4	+27,8	+43,0%
Capitaux propres avant dividendes	416,0	466,3	522,6	+56,3	+12,1%
Dividendes distribuées	(51,3)	(57,0)	(60,6)	+3,6	+6,3%
Capitaux propres après dividendes	364,7	409,3	462,0	+52,7	+12,9%

Source : Bilans et procès-verbaux d'assemblées générales

Cinq banques ont procédé à la distribution de dividendes totalisant 60,6 milliards d'ariary contre 57,0 milliards en 2010. Quatre d'entre elles ont servi des montants supérieurs à 10 milliards. Après dividendes, les capitaux propres se chiffrent à 462,0 milliards à fin 2011 soit +52,7 milliards.

Au final, les **fonds propres disponibles (FPD)**, base de calcul de tous les ratios prudentiels, se sont renforcés de 41,5 milliards d'ariary soit +11,3 p.cent après dividendes pour s'élever à 408,9 milliards contre +39,7 milliards soit +12,1 p.cent en 2010.

Fonds propres disponibles

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Fonds propres de base (A)	337,9	381,3	430,1	+48,8	+12,8%
Fonds assimilés	8,5	6,1	4,4	-1,7	-27,9%
<i>dont montant retenu (B)</i>	8,5	6,1	2,7	-3,4	-55,7%
Eléments à déduire (C)	(18,7)	(20,0)	(23,9)	+3,9	+19,5%
FPD réglementaire (A) + (B) – (C)	327,7	367,4	408,9	+41,5	+11,3%

Source : Secrétariat Général de la CSBF

Les **fonds propres de base** se sont accrus de 48,8 milliards d'ariary pour atteindre 430,1 milliards contre 381,3 milliards il y a un an. L'amélioration du résultat net ainsi que la consolidation des réserves sus citées sont principalement à l'origine de cette hausse.

Les **ressources assimilées à des fonds propres** ont en revanche diminué de 1,7 milliards d'ariary et ne s'élèvent plus qu'à 4,4 milliards en 2011 suite à la conversion en capital des emprunts subordonnés d'une banque.

Les éléments à déduire des fonds propres correspondant aux participations détenues dans des établissements de crédit agréés sont passés de 20,0 milliards d'ariary en 2010 à 23,9 milliards en 2011. Cette augmentation est imputable en particulier à une banque qui a accru ses participations dans des établissements de son groupe d'appartenance.

2.2.2.4. La distribution de crédits s'est ralentie

Le rythme de progression des crédits est moins rapide qu'en 2010

L'encours total des crédits s'élève à 2 236,6 milliards d'ariary. Sa progression (+84,6 milliards soit +3,9 p.cent) avoue un moindre dynamisme face à celle de l'année précédente (+196,5 milliards soit 10,0 p.cent).

Avec un encours de 291,9 milliards d'ariary, les prêts à long terme, d'une durée initiale supérieure à cinq ans, expliquent principalement cette évolution avec +78,7 milliards soit +36,9 p.cent contre +4,7 milliards soit +2,3 p.cent en 2010. Ces crédits ont financé notamment des projets immobiliers et des investissements en équipements.

Les crédits à court et moyen terme ont en revanche peu progressé. Les encours à court terme ont enregistré une hausse de 2,7 milliards d'ariary soit +0,2 p.cent seulement contre +166,0 milliards soit +16,0 p.cent en 2010. Les crédits à moyen terme ont pour leur part augmenté de 3,2 milliards soit +0,4 p.cent contre +25,8 milliards soit +3,6 p.cent l'année précédente.

Evolution des encours bruts de crédits par terme

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Court terme	1 037,9	1 203,9	1 206,6	+2,7	+0,2%
Moyen terme	709,1	734,9	738,1	+3,2	+0,4%
Long terme	208,5	213,2	291,9	+78,7	+36,9%
Total crédits bruts	1 955,5	2 152,0	2 236,6	+84,4	+3,9%

Source : Etats des concours à l'économie

La qualité du portefeuille de crédits s'est de nouveau dégradée

En 2011, les créances saines se sont accrues de 52,6 milliards d'ariary soit +2,8 p.cent pour s'élever à 1 915,1 milliards. Toutefois, l'encours de créances compromises constituées des créances immobilisées, douteuses, litigieuses et contentieuses, a continué de s'accroître pour se situer à 321,4 milliards, soit une augmentation de 31,9 milliards (+11,0 p.cent).

La proportion moyenne de créances douteuses des banques et établissements financiers s'établit à 14,4 p.cent des encours de crédits bruts contre 13,5 p.cent en 2010. Le taux moyen de provisionnement de ces créances compromises est passé de 71,6 p.cent en décembre 2010 à 72,4 p.cent à fin 2011.

Evolution des créances douteuses

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Crédits bruts	1 955,5	2 152,0	2 236,6	+84,4	+3,9%
Crédits sains	1 730,7	1 862,5	1 915,1	+52,6	+2,8%
CDL brutes (y compris AR)	224,8	289,5	321,4	+31,9	+11,0%
Provisions	123,2	171,3	191,5	+20,2	+11,8%
Agios réservés	36,3	50,3	56,9	+6,6	+13,1%
CDL brutes / Crédits bruts	11,5%	13,5%	14,4%	+0,9 point	
Taux de couverture CDL	65,4%	71,6%	72,4%	+0,8 point	

Source : Secrétariat Général de la CSBF

2.2.2.5. La trésorerie a été alimentée par les dépôts

La trésorerie à l'actif se chiffre à 2 537,9 milliards d'ariary contre 2 103,5 milliards il y a un an, soit un renflouement de 434,4 milliards (+20,7 p.cent). Cet accroissement provient en particulier d'une augmentation nominale des dépôts (+441,3 milliards), nettement supérieure à celle des crédits (+84,9 milliards).

La proportion de dépôts conservée en trésorerie s'est accrue de 4,6 points (60,6 p.cent en 2011 contre 56,0 p.cent l'année précédente).

Le secteur dispose encore d'une trésorerie abondante, celle-ci représente 131,8 p.cent des encours de crédits sains, pourcentage en hausse de 20 points sur un an.

Trésorerie nette

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Trésorerie à l'actif	1 990,1	2 103,5	2 537,9	+434,4	+20,7%
Trésorerie au passif	(11,8)	(20,3)	(13,4)	-6,9	-34,0%
Trésorerie nette	1 978,3	2 083,2	2 524,5	+441,3	+21,2%
Dépôts	3 492,7	3 722,9	4 164,2	+441,3	+11,9%
Trésorerie nette / Dépôts	56,6%	56,0%	60,6%	+4,6 points	
Crédits sains	1 730,7	1 862,5	1 915,5	+53,0	+2,8%
Trésorerie / Crédits sains	114,3%	111,8%	131,8%	+20,0 points	

Source : Secrétariat Général de la CSBF

L'augmentation de la trésorerie vient surtout de sa composante en monnaie locale avec +500,8 milliards d'ariary, laquelle a été alimentée par les dépôts en ariary.

Trésorerie en ariary et en devises

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Trésorerie en ariary	1 335,3	1 321,5	1 822,3	+500,8	+37,9%
Trésorerie en devises	654,8	782,0	715,6	-66,4	-8,5%
Trésorerie totale à l'actif	1 990,1	2 103,5	2 537,9	+434,4	+20,7%

Source : Secrétariat Général de la CSBF

La trésorerie en devises s'élève à 715,6 milliards d'ariary après un recul de 66,4 milliards soit l'équivalent de 29,6 millions d'euros. Cette diminution est due en majeure partie à la baisse de -126,1 milliards des placements à terme soit -43,3 millions d'euros.

Trésorerie en devises

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Encaisse	29,5	46,9	46,9	-	-
Comptes de correspondants	625,3	735,2	668,7	-66,5	-9,0%
<i>dont avoirs à vue</i>	167,9	152,2	211,9	+59,7	+39,2%
<i>placements à terme</i>	457,4	582,9	456,8	-126,1	-21,6%
Trésorerie totale à l'actif	654,8	782,0	715,6	-66,4	-8,5%
<i>Equivalent en millions d'euros</i>	234,2	275,3	245,7	-29,6	-10,8%

Source : Bilans

Le développement des crédits à la clientèle en devises a engendré une contraction de la trésorerie en monnaies étrangères malgré l'augmentation des dépôts en devises.

Situation résumée des emplois et ressources en devises

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Actifs	820,0	955,6	994,8	+39,2	+4,1%
Trésorerie	654,8	782,0	715,6	-66,4	-8,5%
Crédits à la clientèle	92,7	99,9	161,6	+61,7	+61,8%
Autres actifs	72,5	73,7	117,6	+43,9	+59,6%
<i>dont comptes d'encaissement</i>	57,9	57,9	100,0	+42,1	+72,7%
Passifs	749,6	874,6	927,8	+53,2	+6,1%
Correspondants créditeurs	1,4	9,3	5,9	-3,4	-36,6%
Emprunts	10,5	4,9	11,0	+6,1	+124,5%
Dépôts de la clientèle	670,1	795,3	807,1	+11,8	+1,5%
Autres passifs	67,6	65,1	103,8	+38,7	+59,4%
<i>dont comptes d'encaissement</i>	57,8	57,7	99,7	+42,0	+72,8%
Dettes sans risques de change	0,0	0,0	7,1	+7,1	-
Devises à recevoir sur le MID	22,1	25,5	25,6	+0,1	+0,4%
Devises à livrer sur le MID	(21,0)	(37,3)	(28,7)	+8,6	-23,1%
Devises à livrer à terme	(27,1)	(19,1)	(25,6)	+6,5	+34,0%
Avoirs propres (position nette)	44,4	50,1	45,4	-4,7	-9,4%
<i>Equivalent en millions d'euros</i>	15,9	17,6	15,6	-2,0	-11,4%

Source : Bilans et hors bilans

Les avoirs propres du secteur s'élèvent à 45,4 milliards d'ariary. Ils sont libellés pour l'essentiel en euro (23,1 milliards soit 7,9 millions EUR), en dollar (1,5 milliard soit 0,7 million USD) et en shilling kenyan (11,7 milliards soit 443,4 millions KES).

Pour sa part, la trésorerie en monnaie locale a augmenté de 500,8 milliards d'ariary pour se chiffrer à 1 822,3 milliards. Cet excédent de liquidités a été affecté en majorité à des placements auprès de la Banque Centrale (+166,6 milliards) et des placements en bons du Trésor (+162,2 milliards).

Trésorerie en ariary

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Encaisse	97,9	92,8	93,2	+0,4	+0,4%
Avoirs à la BCM	724,9	737,3	1 082,2	+344,9	+46,8%
<i>dont compte courant</i>	521,9	625,8	804,1	+178,3	+28,5%
<i>placements</i>	203,0	111,5	278,1	+166,6	+149,4%
Bons du Trésor (BTA)	479,8	473,9	636,1	+162,2	+34,2%
Banques locales	31,9	15,4	10,4	-5,0	-32,5%
CCP	0,8	2,1	0,4	-1,7	-81,0%
Trésorerie totale à l'actif	1 335,3	1 321,5	1 822,3	+500,8	+37,9%
Excédents / (Insuffisances) sur réserves obligatoires	68,0	34,5	37,3	+2,8	+8,1%

Source : Bilans et BCM

2.2.3. HORS BILANS

Les engagements par signature ont enregistré une hausse

Les opérations enregistrées en hors bilan du secteur bancaire ont crû de 550,7 milliards d'ariary et affichent un total de 2 204,6 milliards à fin 2011 contre 1 653,9 milliards il y a un an. Ce surplus provient essentiellement des opérations sur titres, en particulier des bons du Trésor et des engagements donnés.

Hors bilan

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Engagements donnés	541,2	549,9	772,7	+222,8	+40,5%
Engagements reçus	401,6	383,6	400,6	+17,0	+4,4%
Opérations en devises	137,2	154,6	160,0	+5,4	+3,5%
Garanties reçues de l'Etat	40,2	35,2	35,2	-	-
Opération sur titres (titres détenus)	588,9	530,6	836,1	+305,5	+57,6%
Total	1 709,1	1 653,9	2 204,6	+550,7	+33,3%

Source : Hors-bilans

Les engagements donnés par les établissements de crédit se sont chiffrés à 772,7 milliards d'ariary, en hausse de 222,8 milliards (+40,5 p.cent). Cette évolution est liée au développement des avals et cautions donnés qui excèdent de 176,7 milliards leur niveau de fin d'exercice 2010 et des crédits documentaires lesquels se sont accrus de 47,3 milliards. Ces engagements ont été accordés notamment à des distributeurs pétroliers.

Au cours de la même période, les engagements reçus se sont confortés de 17,0 milliards d'ariary. Ils sont constitués en général de contre-garanties émises par des banques étrangères et locales en couverture de crédits décaissés. Ces éléments sont déductibles des risques lors du calcul des ratios prudentiels, en particulier celui de division des risques.

2.2.4. COMPTES DE RESULTAT

2.2.4.1. Le Produit Net Bancaire a progressé

Les banques et établissements financiers ont affiché un PNB de 397,5 milliards d'ariary, réalisation en hausse de 46,9 milliards (+13,4 p.cent) comparée à celle de l'année précédente. Cette amélioration résulte principalement de l'accroissement des revenus sur opérations avec la clientèle, de trésorerie et des commissions. La contribution du PNB au Produit Intérieur Brut (PIB) s'établit à 2,0 p.cent.

Le taux de marge globale, mesuré par le rapport entre le PNB et le total moyen des actifs, s'est légèrement amélioré avec 8,3 p.cent contre 8,0 p.cent en 2010. Ce taux n'avait cessé de diminuer depuis 2006, période où il s'est chiffré à 10,3 p.cent avant de baisser jusqu'à 7,9 p.cent en 2009.

Evolution du Produit Net Bancaire

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Revenus nets d'intérêts	198,9	218,2	253,3	+35,1	+16,1%
<i>sur opérations de trésorerie*</i>	57,2	60,9	85,4	+24,5	+40,2%
<i>sur opérations avec la clientèle</i>	141,7	157,3	167,9	+10,6	+6,7%
Revenus nets de commissions**	100,1	106,5	121,0	+14,5	+13,6%
Revenus nets de portefeuille	0,7	0,7	1,2	+0,5	+71,4%
Résultat net de change	23,5	25,2	22,0	-3,2	-12,7%
Produit net bancaire (PNB)	323,2	350,6	397,5	+46,9	+13,4%
PNB / PIB courant	1,9%	1,9%	2,0%	+0,1 point	
Taux de marge globale	7,9%	8,0%	8,3%	+0,3 point	

* y compris BTA

** y compris les commissions sur opérations de change

Source : Comptes de résultat

Les revenus nets d'intérêts représentant 63,7 p.cent du PNB se sont raffermis de 35,1 milliards d'ariary soit +16,1 p.cent pour s'élever à 253,3 milliards :

- les produits nets de trésorerie se chiffrent à 85,4 milliards, ils sont supérieurs de 24,5 milliards (+40,2 p.cent) à ceux de l'exercice précédent ; cette évolution provient essentiellement des placements en BTA durant l'année sous-revue,
- la marge sur opérations avec la clientèle de 167,9 milliards s'est confortée de 10,6 milliards (+6,7 p.cent), croissance moins rapide qu'en 2010 (+15,6 milliards soit +11,0 p.cent).

Ces évolutions reflètent la prééminence de la trésorerie sur les crédits à l'actif.

2.2.4.2. La charge nette du risque a diminué

La charge nette du risque s'est réduite de 13,5 milliards d'ariary soit -23,9 p.cent. Cette diminution s'explique par la contraction de 16,2 milliards des charges nettes sur les créances douteuses lesquelles ont continué de baisser.

La charge globale du risque a absorbé au total 10,8 p.cent du PNB contre 16,1 p.cent en 2010 et 16,2 p.cent en 2009.

Charge nette du risque

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Charge nette sur créances douteuses	51,5	55,9	39,7	-16,2	-29,0%
Charge nette sur autres comptes financiers	1,0	0,7	3,4	+2,7	+385,7%
Charge nette du risque	52,5	56,6	43,1	-13,5	-23,9%
PNB	323,2	350,6	397,5	+46,9	+13,4%
Charge nette du risque/PNB	16,2%	16,1%	10,8%	-5,2 points	

Source : Comptes de résultat

2.2.4.3. Le résultat opérationnel a connu une nette évolution

Le *résultat opérationnel* dégagé se chiffre à 365,3 milliards d'ariary à fin 2011, soit une augmentation de 64,1 milliards (+21,3 p.cent).

Résultat opérationnel

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
PNB	323,2	350,6	397,5	+46,9	+13,4%
Autres produits nets opérationnels	5,8	7,2	10,9	+3,7	+51,4%
Charge nette du risque	(52,5)	(56,6)	(43,1)	-13,5	-23,9%
Résultat opérationnel	276,5	301,2	365,3	+64,1	+21,3%

Source : Comptes de résultat

2.2.4.4. Le résultat net s'est amélioré

Les **charges de structure** se sont de nouveau alourdis avec 30,1 milliards d'ariary de dépenses complémentaires (+14,3 p.cent), rythme supérieur à celui de l'année précédente (+18,0 milliards soit +9,4 p.cent).

Coefficient d'exploitation

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Frais généraux	167,5	184,5	211,8	+27,3	+14,8%
<i>Impôts et taxes</i>	11,1	9,9	13,2	+3,3	+33,3%
<i>Charges de personnel</i>	61,8	69,0	78,4	+9,4	+13,6%
<i>Charges externes</i>	94,6	105,6	120,2	+14,6	+13,8%
Dotations aux amortissements	24,9	25,9	28,7	+2,8	+10,8%
Total charges de structure	192,4	210,4	240,5	+30,1	+14,3%
PNB	323,2	350,6	397,5	+46,9	+13,4%
Coefficient d'exploitation	59,5%	60,0%	60,5%	+0,5 point	

Source : Comptes de résultat

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- 14,6 milliards de charges externes supplémentaires formées principalement de frais d'assistance technique, d'entretien et de télécommunications,
- 9,4 milliards de charges de personnel additionnelles suite au renforcement des effectifs et aux relèvements de salaires opérés par certains établissements.

Dans l'ensemble, les charges de structure ont néanmoins consommé une proportion quasiment stable du PNB. En effet, le **coefficient d'exploitation** mesurant la part du PNB absorbée par les frais généraux et les charges d'amortissement s'établit à 60,5 p.cent, niveau légèrement supérieur à celui de l'année 2010 (60,0 p.cent).

La croissance plus importante du résultat opérationnel par rapport aux charges de structure a généré un **résultat ordinaire avant impôt** positif de 122,1 milliards d'ariary, indicateur en hausse de 32,4 milliards (+36,1 p.cent) comparé à celui de l'exercice précédent.

Résultat net

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Résultat opérationnel	276,5	301,2	365,3	+64,1	+21,3%
Frais généraux	(167,5)	(184,5)	(211,8)	+27,3	+14,8%
Dotations aux amortissements	(24,9)	(25,9)	(28,7)	+2,8	+10,8%
Dotations nettes aux prov pour charges	(0,2)	(1,2)	(3,6)	+2,4	+200,0%
Quote-part subventions d'équipement et subventions d'exploitation	0,1	0,1	0,9	+0,8	+800,0%
Résultat ordinaire avant impôt	84,0	89,7	122,1	+32,4	+36,1%
Impôt sur les revenus	(22,1)	(25,1)	(29,8)	+4,7	+18,7%
Résultat ordinaire après impôt	61,9	64,6	92,3	+27,7	+42,9%
Résultat extraordinaire			0,1	+0,1	
Résultat net	61,9	64,6	92,4	+27,8	+43,0%

Source : Comptes de résultat

A fin 2011, le **résultat net** du secteur a également enregistré une hausse et s'établit à 92,4 milliards d'ariary, réalisation progressant de 27,8 milliards soit +43,0 p.cent par rapport à celle de 2010.

2.3. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

2.3.1. STRUCTURE

Le secteur est composé de 28 institutions de microfinance agréées et en activité à fin 2011 : 9 institutions mutualistes et 19 non mutualistes.

2.3.1.1. Des IMF nouvellement agréées ont renforcé le secteur

Toutes les institutions financières déjà agréées avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-016 sur la microfinance ainsi que tout organisme exerçant des activités de microfinance sans autorisation préalable ont pu régulariser leur situation afin de se conformer à la nouvelle réglementation qui régit la profession.

Au cours de l'année 2011, deux nouvelles autorisations ont été délivrées en faveur d'Entreprendre à Madagascar (EAM) Finances, IMF2 non mutualiste et de l'Organisation pour le Développement de la région de Diégo Suarez (ODRD), IMF1 non mutualiste, après réalisation des conditions suspensives à leur agrément.

Les institutions agréées sont classées en trois niveaux selon les opérations qui leur sont autorisées, leur structure de fonctionnement et de contrôle, l'importance des risques liés à leurs activités, les règles de gestion et/ou les normes de prudence qui leur sont applicables. Leur répartition à fin 2011 se résume comme suit :

- quatre IMF3 : ACEP Madagascar, SIPEM, PAMF et CECAM ;
- douze IMF2 : Fanampiana Ivoarana, Vola Mahasoa, MECI, OTIV DIANA, OTIV Antananarivo, OTIV SAVA, Mutuelle de Mandrare, OTIV Toamasina Zone « Littoral », OTIV Alaotra Mangoro, TIAVO, Madacredito et EAM Finances ;
- douze IMF1 : CEFOR, ONG Mampita, ONG Vahatra, Mamelaso, Soahita, Mutua Fide Microfinance, Hardi Finance, TITEM, VATSY, ORDIMIC, AGRICRED, ODRD.

2.3.1.2. L'effectif du personnel a nettement évolué

L'*effectif du personnel* s'est renforcé de 554 nouvelles recrues et totalise 3 210 agents contre 2 656 en 2010. L'extension du réseau s'est accentuée avec 82 nouvelles implantations pour se composer de 556 guichets et de 59 caisses affiliées dotées de personnalité juridique.

2.3.1.3. De nouveaux membres ont adhéré au secteur

Le nombre de clients ayant bénéficié des services financiers de proximité offerts par les IMF a atteint 688 994, soit un accroissement de 104 520 par rapport aux statistiques de 2010 (+17,9 p.cent). Les membres des IMF mutualistes sont au nombre de 623 495 personnes représentant 90 p.cent du total des clients du secteur.

2.3.2. BILANS

2.3.2.1. L'année 2011 est marquée par un développement significatif des activités

En dépit de la crise sociopolitique qui perdure à Madagascar, la *masse bilancielle* du secteur a connu une hausse de 69,1 milliards d'ariary à fin 2011, soit +37,7 p.cent pour se situer à 252,5 milliards. Les crédits bruts se sont accrus de 42,0 milliards (+37,7 p.cent) et les dépôts de 33,9 milliards (+41,0 p.cent). La trésorerie nette du secteur, positive de 54,3 milliards, a progressé de 7,3 milliards (+15,5 p.cent). Dans cet environnement favorable, le secteur a dégagé un bénéfice de 4,7 milliards.

Bilan d'ensemble des IMF

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
ACTIFS					
Trésorerie et prêts interbancaires	43,9	51,2	65,8	+14,6	+28,5%
Crédits nets	88,0	103,9	148,8	+44,9	+43,2%
Encours bruts	96,9	111,5	153,5	+42,0	+37,7%
<i>dont créances saines</i>	86,1	102,3	147,3	+45,0	+44,0%
<i>créances douteuses</i>	10,8	9,2	6,2	-3,0	-32,6%
Provisions	-8,9	-7,6	-4,7	-2,9	-38,2%
Autres actifs	9,7	10,9	15,4	+4,5	+41,3%
Immobilisations nettes	15,3	17,4	22,5	+5,1	+29,3%
Total du bilan	156,9	183,4	252,5	+69,1	+37,7%
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES					
Trésorerie à court terme et dépôts interbancaires	8,3	4,2	11,5	+7,3	+173,8%
Emprunts MLT	28,4	32,1	40,5	+8,4	+26,2%
Dépôts de la clientèle	64,4	82,6	116,5	+33,9	+41,0%
Autres passifs	15,5	16,8	22,8	+6,0	+35,7%
Capitaux propres	40,3	47,7	61,2	+13,5	+28,3%
<i>dont résultat net</i>	(1,6)	5,0	4,7	-0,3	-6,0%

Source : Bilans

2.3.2.2. Les dépôts ont progressé

En ressources, les **dépôts** ont augmenté de 33,9 milliards d'ariary (+41,0 p.cent) et totalisent 116,5 milliards contre 82,6 milliards en 2010. Les dépôts à vue (DAV) représentant 55,9 p. cent du total des dépôts ont enregistré une hausse significative de 17,8 milliards (+37,6 p.cent) tandis que les dépôts à terme (DAT) n'ont crû que de 12,3 milliards (+69,1 p.cent). Ces évolutions résultent essentiellement de l'accroissement des DAV des sociétaires des IMF2 pour 15,8 milliards (+35,6 p.cent) ainsi que des dépôts à terme des IMF3 pour 10,0 milliards (+86,4 p.cent). Le secteur a réalisé un effort particulier non seulement sur la collecte de gros dépôts à terme des institutionnels grâce à des taux plus attractifs mais également sur l'intensification des comptes d'épargne à régime spécial, en hausse de 1,8 milliard (+19,8 p.cent).

Evolution des dépôts

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Dépôts à vue	39,6	47,3	65,1	+17,8	+37,6 %
Dépôts à terme	8,5	17,8	30,1	+12,3	+69,1 %
Dépôts bloqués	8,8	8,6	10,5	+1,9	+22,1 %
Autres	7,5	8,9	10,8	+1,9	+21,3 %
Dépôts	64,4	82,6	116,5	+33,9	+41,0 %

Source : Bilans

Tirés essentiellement par l'accroissement du capital de 8,9 milliards d'ariary (+30,9 p.cent) dont +7,6 milliards imputable aux IMF3 ainsi que par la constitution de réserves de 3,3 milliards (+37,1 p.cent), les **capitaux propres** se sont confortés de 13,5 milliards (+28,3 p.cent) sur l'année pour s'élever à 61,2 milliards.

Bien que l'ensemble des activités de microfinance se soit développé, le résultat net de l'exercice d'un montant de 4,7 milliards d'ariary s'est inscrit en légère baisse par rapport à celui de 2010 suite en particulier à l'évolution conséquente des frais généraux.

Evolution des capitaux propres

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Capital souscrit et primes liées au capital	26,6	28,8	37,7	+8,9	+30,9%
Réserves et écart d'évaluation	8,1	8,9	12,2	+3,3	+37,1%
Bénéfices antérieurs non distribués	0,1	-2,5	-1,7	+0,8	-32,0%
Provisions pour charges	0,4	0,4	0,6	+0,2	+50,0%
Dotations	6,7	7,1	7,7	+0,6	+8,5%
Résultat net de l'exercice	(1,6)	5,0	4,7	-0,3	-6,0%
Capitaux propres et résultat net	40,3	47,7	61,2	+13,5	+28,3%

Source : Bilans

Les **fonds propres disponibles** se sont renforcés de 17,4 milliards d'ariary (+27,4 p.cent) sur l'année pour atteindre 81,0 milliards. Cette hausse est imputable aux fonds propres de base lesquels s'élèvent à 59,3 milliards contre 45,5 milliards en 2010. Les fonds assimilés aux fonds propres ont pour leur part augmenté de 3,6 milliards en un an, ils ne sont pris en compte dans le calcul des FPD que dans la limite des fonds propres de base. En effet, sur le total de 24,7 milliards de fonds assimilés, seulement 22,3 milliards ont été retenus dans le calcul des FPD.

L'encours des emprunts subordonnés est passé de 19,3 milliards d'ariary à 16,2 milliards (-16,1 p.cent) après remboursement des échéances convenues entre deux IMF et leurs bailleurs de fonds.

En ce qui concerne les fonds propres, leur renforcement d'un montant de +9,6 milliards d'ariary provient des fonds non remboursables reçus des bailleurs, des parts sociaux apportées par les nouveaux membres ainsi que de l'augmentation de capital opérée par quelques IMF.

Fonds propres disponibles

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Fonds propres (A)	52,3	59,1	76,4	+17,3	+29,3%
Non valeurs (B)	13,1	13,6	17,1	+3,5	+25,7%
<i>dont Report à nouveau débiteur</i>	6,2	6,9	12,9	+6,0	+87,0%
<i>Pertes en instance d'affectation</i>	5,6	5,8	2,8	-3,0	-51,7%
Fonds propres de base (C=A-B)	39,2	45,5	59,3	+13,8	+30,3%
Fonds assimilés	17,0	27,1	24,7	-2,4	-8,9%
<i>dont Emprunts subordonnés</i>	9,2	19,3	16,2	-3,1	-16,1%
<i>Subventions, dons</i>	5,3	5,0	5,0	+0,0	+0,0%
<i>Fonds de garantie mutualisé et fonds de garantie des réseaux</i>	2,5	2,7	3,4	+0,7	+25,9%
Fonds assimilés retenus dans le calcul des FPD (D)	9,5	18,7	22,3	+3,6	+19,3%
Fonds constitutif de FPD dans d'autres EC (E)	0,6	0,6	0,6	-	-
Fonds propres disponibles (F=C+D-E)	48,1	63,6	81,0	+17,4	+27,4%

Source : Bilans

2.3.2.3. Les crédits à la clientèle se sont accrus

En emplois, les encours bruts de **crédits** se chiffrent à 153,5 milliards d'ariary après une hausse significative de 42,0 milliards (+ 37,7 p.cent). La collecte et le commerce des produits locaux en sont les principaux secteurs d'activité bénéficiaires outre le financement à long terme d'immobiliers.

Une amélioration de la qualité du portefeuille est constatée, les crédits sains constituant 95,9 p.cent de l'encours contre 91,7 p.cent en 2010, ont progressé de 45,0 milliards d'ariary (+44,0 p.cent). Les octrois issus des IMF3 et IMF2 représentent respectivement 55,2 p.cent et 43,8 p.cent du total des crédits bruts. Cinq grandes institutions détiennent 75,4 p.cent de la part de marché à fin décembre 2011.

Evolution des crédits

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Crédits sains	86,1	102,3	147,3	+45,0	+44,0%
CDL brutes	10,8	9,2	6,2	-3,0	-32,6%
Crédits bruts	96,9	111,5	153,5	+42,0	+37,7%

Source : Bilans

Les crédits sains sont constitués de crédits de trésorerie à 68,6 p.cent, de crédits d'équipement à 14,9 p.cent, de crédits bail et de crédits à l'habitat à 7,0 p.cent. Les crédits de trésorerie sont les plus prisés par la clientèle de la microfinance, leur encours s'est accru de 32,0 milliards d'ariary (+46,3 p.cent).

Evolution des crédits par nature

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Crédits de trésorerie	58,8	69,1	101,1	+32,0	+46,3%
Crédits d'équipement	12,5	15,5	21,9	+6,4	+41,3%
Crédits à l'habitat	3,7	6,9	10,3	+3,4	+49,3%
Crédit bail	5,6	6,8	8,1	+1,3	+19,1%
Autres	5,5	4,0	5,9	+1,9	+47,5%
Crédits	86,1	102,3	147,3	+45,0	+44,0%

Source : Bilans

Après des actions de recouvrement et d'apurement, les créances douteuses sont passées de 9,2 milliards d'ariary à 6,2 milliards à fin décembre 2011, soit une réduction de 3,0 milliards (-32,6 p.cent), l'encours global a diminué en passant de 8,3 p.cent en 2010 à 4,0 p.cent, un taux plus conforme à la référence internationale de 5 p.cent. Sept institutions de niveaux 2 et 3 ont néanmoins un taux supérieur à cette référence.

Les CDL sont couvertes à 75,8 p.cent par des provisions constituées pour un montant de 4,7 milliards. Certaines institutions ayant procédé à des recouvrements, d'autres à des apurements, le taux de provisionnement a baissé parallèlement aux encours des CDL.

Evolution des créances douteuses

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Crédits bruts	96,9	111,5	153,5	+42,0	+37,7%
CDL brutes	10,8	9,2	6,2	-3,0	-32,6%
CDL brutes / Crédits bruts	11,1%	8,3%	4,0%	-4,3 points	
Provisions pour créances douteuses	8,9	7,6	4,7	-2,9	-38,2%
Taux de couverture des CDL	82,4%	82,6%	75,8%	-6,8 points	

Source : Bilans

Les **immobilisations nettes** totalisent 22,5 milliards d'ariary suite à des investissements supplémentaires de 5,1 milliards pour l'exercice (+29,3 p.cent). Les institutions financent ces immobilisations par des ressources à long terme avec un ratio de couverture des immobilisations s'élevant à 4,5 p.cent. Les immobilisations nettes du secteur ne représentent que 8,9 p.cent du total des actifs à fin 2011 contre 9,5 p.cent l'année précédente. Les débours concernent notamment des constructions, des agencements et des aménagements ainsi que des matériels roulants.

Immobilisations nettes

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Titres d'investissement	1,3	0,6	0,9	+0,3	+50,0%
Immobilisations incorporelles	0,7	0,9	1,0	+0,1	+11,1%
Immobilisations corporelles	13,3	15,9	20,6	+4,7	+29,6%
Valeurs immobilisées nettes	15,3	17,4	22,5	+5,1	+29,3%

Source : Bilans

Grâce aux dépôts reçus de la clientèle et au renforcement des capitaux propres, la **trésorerie nette** s'est accrue de 7,3 milliards d'ariary pour se situer à un niveau confortable de 54,3 milliards à fin décembre 2011. Cette variation provient de la hausse de 14,6 milliards des disponibilités (+28,5 p.cent) conjuguée à l'importance de la somme des financements reçus, lesquels ont augmenté de 7,3 milliards (+173,8 p. cent). Les placements en BTA de 20,7 milliards ont pratiquement doublé avec 10,8 milliards de souscriptions additionnelles (+109,9 p.cent) par rapport à celles de 2010.

En revanche, les placements à terme auprès des établissements de crédit ont reculé de 2,7 milliards d'ariary (-10,3 p.cent) et totalisent 10,0 milliards.

Trésorerie nette

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Trésorerie à l'actif	43,9	51,2	65,8	+14,6	+28,5%
Trésorerie au passif	(8,3)	(4,2)	(11,5)	+ 7,3	+173,8%
Trésorerie nette	35,6	47,0	54,3	+7,3	+15,5%

Source : Bilans

2.3.3. COMPTES DE RESULTAT

2.3.3.1. Le Produit Net Bancaire a enregistré une hausse

Le Produit Net Bancaire de 41,9 milliards d'ariary est en progression de 9,5 milliards (+29,3 p.cent) par rapport à celui de l'année précédente. Cette évolution est le fait de l'accroissement des produits d'intérêts (+10,4 milliards) et des produits d'honoraires et de commissions (+0,9 milliard), la hausse des charges d'intérêts et de commissions s'étant limitée à 1,8 milliard.

Produit net bancaire

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Produits d'intérêts	30,9	35,9	46,3	+10,4	+29,0%
Charges d'intérêts	(5,8)	(5,2)	(6,9)	+1,7	+32,7%
Revenus nets d'intérêts	25,1	30,7	39,4	+8,7	+28,3%
Produits d'honoraires et commissions	1,6	2,1	3,0	+0,9	+42,9%
Charges d'honoraires et commissions	(0,4)	(0,4)	(0,5)	+0,1	+25,0%
Revenus nets d'honoraires et de commissions	1,2	1,7	2,5	+0,8	+47,1%
Revenus nets du portefeuille de transaction	0,0	0,0	0,0	-	-
Revenus nets sur autres opérations	0,0	0,0	0,0	-	-
Produit net bancaire (PNB)	26,3	32,4	41,9	+9,5	+29,3%

Source : Comptes de résultat

Le développement des activités de crédits a favorisé l'augmentation de 9,4 milliards d'ariary des intérêts perçus qui se sont établis à 43,4 milliards. Les dépôts n'ont été pour leur part rémunérés qu'à hauteur de 3,2 milliards, ces charges d'intérêts sont toutefois en hausse de 1,5 milliard.

En tout, le secteur a enregistré 40,2 milliards d'ariary de marge d'intérêts sur opérations avec la clientèle contre 32,3 milliards l'an passé.

Marge d'intérêts sur opérations avec la clientèle

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Intérêts perçus sur crédits	28,1	34,0	43,4	+9,4	+27,6%
Intérêts payés sur dépôts	(1,3)	(1,7)	(3,2)	+1,5	+88,2%
Marges d'intermédiation	26,8	32,3	40,2	+7,9	+24,5%

Source : Comptes de résultat

2.3.3.2. Le résultat opérationnel a évolué

Le résultat opérationnel réalisé passe de 34,5 milliards d'ariary en 2010 à 43,8 milliards en 2011 soit une hausse de 9,3 milliards (+27,0 p.cent). Le résultat opérationnel dégagé par les IMF3 d'un montant de 21,9 milliards constitue 50,0 p.cent de celui de l'ensemble du secteur.

Résultat opérationnel

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
PNB	26,3	32,4	41,9	+9,5	+29,3%
Autres produits opérationnels	1,8	2,1	2,7	+0,6	+28,6%
Charges nettes sur CDL	(6,1)	(0,6)	(0,8)	+0,2	+33,3%
Dotations nettes- pertes de valeur sur autres comptes financiers	0,3	0,6	0,0	-0,6	-100,0%
Résultat opérationnel	22,3	34,5	43,8	+9,3	+27,0%

Source : Comptes de résultat

Les charges nettes sur CDL se sont stabilisées autour de 0,8 milliard d'ariary. L'augmentation des pertes sur prêts et avances à la clientèle de 2,3 milliards en raison des apurements de créances est tempérée par la réduction des dotations pour pertes de valeurs de 1,3 milliard.

Charge nette sur créances douteuses

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Charges sur CDL	(9,5)	(6,7)	(7,7)	+1,0	+14,9%
Pertes sur prêts et avances	(1,5)	(1,5)	(3,8)	+2,3	+153,3%
Dotations - pertes de valeur	(8,0)	(5,2)	(3,9)	-1,3	-25,0%
Produits sur CDL	3,4	6,1	6,9	+0,8	+13,1%
Reprises de provisions	3,2	5,6	6,5	+0,9	+16,1%
Récupération créances apurées	0,2	0,5	0,4	-0,1	-20,0%
Charges nettes sur CDL	(6,1)	(0,6)	(0,8)	+0,2	+33,3%

Source : Comptes de résultat

2.3.3.3. Le résultat net a légèrement régressé

Les charges de structure se sont alourdies de 8,2 milliards d'ariary et totalisent 40,1 milliards (+25,7 p.cent). Cette remontée résulte notamment de l'augmentation des charges du personnel de +3,8 milliards (+24,8 p.cent) d'une part, et des charges externes de +3,0 milliards (+22,4 p.cent) d'autre part. La hausse des charges du personnel s'explique par des ajustements des salaires et le recrutement de nouveaux agents. Nonobstant l'augmentation des frais généraux de 7,1 milliards d'ariary (+24,1 p.cent), le secteur affiche un résultat avant impôt et subventions positif de 3,6 milliards pour 2011, soit une amélioration de 1,1 milliard (+44,0 p.cent) par rapport à l'année 2010.

L'autosuffisance opérationnelle³ s'établit à 109,2 p.cent et dépasse de 1,0 point les performances de l'exercice précédent.

Résultat avant impôt et subvention

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Résultat opérationnel	22,3	34,5	43,8	+9,3	+27,0%
- Frais généraux	(23,4)	(29,5)	(36,6)	+7,1	+24,1%
- Amortissements	(2,0)	(2,4)	(3,5)	+1,1	+45,8%
+ Dotations nettes - Provisions pour charges	(0,3)	(0,1)	(0,1)	+0,0	+0,0%
Résultat avant impôt et subvention	(3,4)	2,5	3,6	+1,1	+44,0%
Autosuffisance opérationnelle	88%	108,2%	109,2%	+0,8 point	

Source : Comptes de résultat

L'exercice sous revue est marqué par une baisse de 34,5 p.cent des subventions d'exploitation par rapport aux fonds reçus en 2010, 1,9 milliard contre 2,9 milliards d'ariary. Néanmoins, le secteur a dégagé un résultat bénéficiaire de 4,7 milliards (-6,0 p.cent) et ce en dépit des déficits réalisés par dix institutions et de l'incertitude de sortie de crise sociopolitique.

Résultat net

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	Variation 2010/2011	
Résultat avant impôt et subvention	(3,4)	2,5	3,6	+1,1	+44,0%
Subventions d'exploitation reçues	2,2	2,9	1,9	-1,0	-34,5%
Impôt sur les revenus	(0,4)	(0,4)	(0,8)	+0,4	+100,0%
Résultat extraordinaire	0,0	0,0	0,0	-	
Résultat net de l'exercice	(1,6)	5,0	4,7	-0,3	-6,0%

Source : Comptes de résultat

³ L'autosuffisance opérationnelle est égale au rapport du résultat opérationnel avec les charges de structure

ANNEXES

Annexe 1. Liste des établissements de crédit agréés au 31 décembre 2011

Annexe 2. Liste des bureaux de change au 31 décembre 2011

Annexe 3. Liste des textes légaux et réglementaires

Annexe 4. Bilan du secteur bancaire

Annexe 5. Résultat du secteur bancaire

Annexe 6. Bilan des institutions de microfinance

Annexe 7. Résultat des institutions de microfinance

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES AU 31 DECEMBRE 2011

1. Catégorie : banque territoriale (11)

Décision	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Actionnaire majoritaire
Arrêté n° 6832/88 du 20 décembre 1988	004/Ba/1989	23 mars 1989	Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI)	BNP Paribas
Arrêté n° 922/91 du 19 février 1991	005/Ba/1991	19 décembre 1991	BNI Madagascar	Crédit Agricole
Arrêté n° 3694/91 du 20 juin 1991	006/Ba/1992	28 décembre 1992	The Mauritius Commercial Bank Madagascar SA (MCB Madagascar)	Mauritius Commercial Bank Ltd
Arrêté n° 0476/95 du 10 février 1995	007/Ba/1998	28 janvier 1998	Banque SBM Madagascar	State Bank of Mauritius Ltd
002/98-CSBF du 18 novembre 1998	008/Ba/1998	31 décembre 1998	BFV Société Générale	Société Générale
002/99-CSBF du 17 novembre 1999	009/Ba/1999	18 novembre 1999	Bank Of Africa Madagascar	African Financial Holding
002/00-CSBF du 23 juin 2000	010/Ba/2002	16 décembre 2002	Banque Industrielle et Commerciale de Madagascar	Groupe Gahood
020/06-CSBF du 12 décembre 2006	011/Ba/2007	1 ^{er} février 2007	AccèsBanque Madagascar	Access Microfinance Holding AG
001/09-CSBF du 29 mai 2009	012/Ba/2009	25 novembre 2009	BGFIBank Madagascar	BGFIBank SA
012/2009-CSBF du 11 septembre 2009	013/Ba/2010	13 janvier 2010	Microcred Banque Madagascar	Microcred SA
008/2010-CSBF du 30 novembre 2010	014/Ba/2011	25 mars 2011	BM Madagascar (ex-Transfer Express)	Banque des Mascareignes

2. Catégorie : banque extra-territoriale

Néant

3. Catégorie : établissement financier (6)

Décision	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
001/99-CSBF du 11 juin 1999	002/Ef/2000	04 juin 2000	Equibail Madagascar	-
001/02-CSBF du 12 décembre 2002	003/Ef/2003	07 mars 2003	Fonds de Garantie Malgache S.A.	-
005/2006-CSBF du 29 juin 2006	006/Ef/2005	28 août 2006	BNI - Leasing	-
001/2006-CSBF du 11 avril 2006	009/Ef/2007	07 décembre 2007	Business Partners International Madagascar SME Fund	-
017/2008-CSBF du 23 décembre 2008	011/Ef/2009	20 mai 2009	Institution Financière Régionale de l'Anosy	IFRA
007/2010-CSBF du 5 octobre 2010	012/Ef/2011	24 mars 2011	SOLIDIS	-

4. Catégorie : institution de microfinance (26)

Décision	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
00006/2008-CSBF du 3 novembre 2008	01/IMF2/M/08	13 novembre 2008	Réseau OTIV de la DIANA	OTIV de la DIANA
00008/2008-CSBF du 3 novembre 2008	02/IMF3/NM/08	13 novembre 2008	Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar	SIPEM
00009/2008-CSBF du 3 novembre 2008 modifiée par 001/2010-CSBF du 14 avril 2010	03/IMF2/M/08	13 novembre 2008	Réseau OTIV Antananarivo	OTIV Antananarivo
00010/2008-CSBF du 3 novembre 2008	04/IMF2/M/08	13 novembre 2008	Réseau OTIV de la SAVA	OTIV de la SAVA
00011/2008-CSBF du 3 novembre 2008	05/IMF3/NM/08	13 novembre 2008	Première Agence de Microfinance	PAMF
00004/2008-CSBF du 3 novembre 2008	07/IMF2/NM/09	29 janvier 2009	Vola Mahasoa S.A.	
00013/2008-CSBF du 3 novembre 2008	08/IMF1/NM/09	9 février 2009	Mampita	
00012/2008-CSBF du 3 novembre 2008	09/IMF2/NM/09	25 mars 2009	Mada Credito	
00003/2008-CSBF du 3 novembre 2008	10/IMF2/NM/09	20 mai 2009	Fanampiana Ivoarana SA	-
00005/2008-CSBF du 3 novembre 2008	11/IMF2/M/09	20 mai 2009	Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'INSCAE	MECI
00007/2008-CSBF du 3 novembre 2008	12/IMF1/NM/09	20 mai 2009	Mamelasoa S.a.r.l	-
004/09-CSBF du 29 mai 2009	13/IMF2/M/09	10 juin 2009	Réseau «OTIV Alaotra Mangoro»	

**Annexe 1
(suite)**

Décision	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
005/09-CSBF du 29 mai 2009	14/IMF2/M/09	10 juin 2009	Réseau des OTIV Toamasina zone « littoral »	-
006/09-CSBF du 29 mai 2009	15/IMF3/M/09	10 juin 2009	Coopératives d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels	CECAM
020/08-CSBF du 23 décembre 2008	16/IMF1/NM/09	22 juin 2009	ONG Vahatra	-
018/08-CSBF du 23 décembre 2008	17/IMF3/NM/09	6 août 2009	Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée-ACEP Madagascar	ACEP Madagascar
021/08-CSBF du 23 décembre 2008	18/IMF1/NM/09	6 août 2009	Crédit Epargne Formation	CEFOR
003/09-CSBF du 29 mai 2009	19/IMF1/NM/09	19 octobre 2009	Soahita	-
009/2009-CSBF du 17 août 2009	20/IMF1/NM/09	19 octobre 2009	Mutua Fide Microfinance	-
013/2009-CSBF du 19 octobre 2009	21/IMF2/M/09	20 octobre 2009	Réseau Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola	TIAVO
016/08-CSBF du 23 décembre 2008	22/IMF2/M/09	03 novembre 2009	Mutuelle de Mandrare	-
002/09-CSBF du 29 mai 2009	23/IMF1/NM/09	09 décembre 2009	Harmonisation pour la Réalisation d'un Développement Intégré	HARDI-Finance
010/2009-CSBF du 17 août 2009	24/IMF1/NM/09	12 janvier 2010	Tahiry Iombonan'ny Tantsaha Eto Madagasikara	TITEM
011/2009-CSBF du 17 août 2009	25/IMF1/NM/10	16 mars 2010	Organisme Diocésain de Microcrédit	ORDIMIC
015/2009-CSBF du 18 décembre 2009	26/IMF1/NM/10	16 mars 2010	Vakinankaratra Tsimisaramianakavy	VATSY
016/2009-CSBF du 18 décembre 2009	27/IMF1/NM/10	02 septembre 2010	AGRICRED	
003/2011-CSBF du 22 mars 2011	28/IMF1/NM/11	11 octobre 2011	Organisation pour le Développement de la Région de Diégo Suarez	ODRD
001/2011-CSBF du 22 mars 2011	29/IMF2/NM/11	24 novembre 2011	Entreprendre à Madagascar Finances S.a.r.l.	EAM FINANCES S.a.r.l.

APEM PAIQ S.A. : agréée en 2011 sous conditions suspensives et non encore inscrite dans la liste des établissements de crédit

5. Catégorie : institution financière spécialisée

Néant

LISTE DES BUREAUX DE CHANGE AU 31 DECEMBRE 2011

Décision de licence	Date de décision	Dénomination	Adresse	Entrée en activité
001/98-CSBF	24 avril 1998	SOCIMAD	<u>Tsaralalana</u> 14, rue Radama 1 ^{er} BP : 7548 101 Antananarivo	1998
008/01-CSBF	27 juin 2001	Mada Change	<u>Ampefiloha</u> Logt 712 101 Antananarivo	15/03/02
002/03-CSBF	12 mars 2003	Société de Change de Madagascar	<u>Imerinafovoany</u> Lot 26 A 105 Ambohidratrimo Antananarivo	17/12/08
003/03-CSBF	11 juillet 2003	Tayyebi Change	<u>Tuléar</u> Rue du Marché B.P. 435 601 Toliara	19/04/04
004/03-CSBF	23 juillet 2003	Master Change	<u>Ambohijatovo</u> Lot 2, rue Samuel Rahamefy, Antananarivo	27/11/03
003/04-CSBF	22 avril 2004	NCH Change	<u>Toamasina</u> 23, Boulevard Joffre	12/01/05
005/04-CSBF	11 mai 2004	X Change	<u>Tsaralalana</u> Immeuble SOCAMAD Antananarivo	28/06/04
010/2005-CSBF	07 décembre 2005	Tamachange	<u>Toamasina</u> 13, rue Nationale	06/04/06
011/2005-CSBF	07 décembre 2005	Malagas Change	<u>Ivato</u> Lot K1 062 Bis Ivato Aéroport	12/04/06
007/2006-CSBF	29 juin 2006	Noor Change	<u>Toliara</u> Rue Henri Martin, face Air Madagascar, BP 406	15/10/07

Annexe 2
(suite)

Décision de licence	Date de décision	Dénomination	Adresse	Entrée en activité
008/2006-CSBF	29 juin 2006	L & D Bureau de Change	<u>Analakely</u> Lot SI AH 33 101 Antananarivo	17/10/08
016/06-CSBF	04 décembre 2006	Manambina Change	<u>Toliara</u> Lot IV 03 Andabizy B.P. : 270	17/09/07
003/2007-CSBF	28 février 2007	Nosy Change	<u>Nosy be</u> Ambonara, Hell Ville	26/11/07
008/2007-CSBF	28 novembre 2007	Central Change	<u>Analakely</u> Hotel le Glacier 101 Antananarivo	08/12/08
008/2009-CSBF	15 juillet 2009	JS et Fils Change Sarl	<u>Toamasina</u> Lot n° 7 parcelle 13/31 Tanambao III	26/11/09
007/2009-CSBF	15 juillet 2009	Travel Exchange	<u>Ivato Talatamaty</u> Lot 006 bis MM III Ambohidratrimo	22/04/2010
017/2009-CSBF	22 décembre 2009	Le Pacifique	<u>Ambodifilao</u> Lot SIAG 13, Antananarivo 101	13/04/2010
006/2011-CSBF	14 juillet 2011	Best Change	Suprême Center Box n°610 Lot IVB 34, Andravoahangy Antananarivo 101	6/03/2012
007/2011-CSBF	05 septembre 2011	SOFITRANS S.A	85, rue Pasteur Rabeony Ambodirotra Antananarivo 101	30/03/2012

LISTE DES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Thème	Référence
A. TEXTES DE BASE Cadre légal commun	- Loi modifiée n° 95-030 du 22 février 1996 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit
Cadre légal spécifique à la microfinance	- Loi n° 2005-016 du 29 septembre 2005 relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance
B. TEXTES REGLEMENTAIRES	
1. Conditions d'exercice de l'activité bancaire Capital minimum <i>Etablissement de crédit</i>	- Décret n° 2007-013 du 09 janvier 2007
Agrément et licence <i>Etablissement de crédit autre que les IMF</i>	- Instruction n° 002/97-CSBF du 2 juin 1997
<i>IFM 1</i>	- Instruction n° 002/2007-CSBF du 11 mai 2007
<i>IFM 2 et 3</i>	- Instruction n° 003/2007-CSBF du 11 mai 2007
Modification de la situation des établissements de crédit	- Instruction n° 003/97-CSBF du 2 juin 1997
Formes juridiques des IMF et modalités de leur immatriculation au RCS	- Décret n° 2007-012 du 09 janvier 2007
Classification en IMF	- Instruction n° 004/2007-CSBF du 11 mai 2007
2. Normes prudentielles Fonds propres disponibles	- Instruction n° 001/00-CSBF du 1 ^{er} février 2000
Ratio de solvabilité	- Instruction n° 001/2006-CSBF du 13 octobre 2006
Ratio de division des risques	- Instruction n° 003/94-CCBEF du 29 décembre 1994 - Instruction n° 002/99-CSBF du 22 juillet 1999 - Décision n° 002/2004-CSBF/P du 21 avril 2004 - Décision n° 006/2004-CSBF/P du 7 juin 2004 - Décision n° 001/2007-CSBF du 29 janvier 2007
Position de change	- Instruction n° 001/98-CSBF du 23 septembre 1998 - Instruction n° 001/99-CSBF du 23 février 1999 - Instruction n° 001/2007-CSBF du 11 mai 2007
Engagements des établissements de crédit en faveur de leurs actionnaires ou associés, administrateurs et dirigeants, de leur personnel et de leurs commissaires aux comptes	- Instruction n° 003/00-CSBF du 24 mai 2000
Règles de prises de participation des établissements de crédit	- Instruction n° 004/00-CSBF du 27 octobre 2000

Thème	Référence
Exercice d'activités non bancaires par les établissements de crédit	- Instruction n° 005/00-CSBF du 27 octobre 2000
Ratios prudentiels des IMF 2 et 3	- Instruction n° 002/08-CSBF du 14 novembre 2008
3. Règles de gestion Règles de provisionnement des risques	- Instruction n° 002/2006-CSBF du 13 octobre 2006
Nomination des dirigeants exécutifs	- Instruction n° 003/97-CSBF du 2 juin 1997
Nomination des commissaires aux comptes	- Instruction n° 003/97-CSBF du 2 juin 1997
Contrôle interne	- Instruction n° 006/00-CSBF du 10 novembre 2000
Opérations autorisées - IMF	- Instruction n° 005/2007-CSBF du 11 mai 2007
Structures de fonctionnement et de contrôle des IMF	- Instruction n° 007/2007-CSBF du 7 décembre 2007
4. Système d'informations Déclaration des risques	- Instruction n° 002-DCR/09 du 23 juillet 2009 relative à la déclaration des risques des institutions de microfinance - Instruction n° 004-DCR/09 du 1 ^{er} octobre 2009 relative à la déclaration des risques bancaires
5. Organisation de la comptabilité <i>Plan comptable des établissements de crédit</i>	- Instruction n° 001/05-CSBF du 1 ^{er} juin 2005
Conditions d'arrêté périodique et annuel, de publicité des documents comptables des établissements de crédit	- Instruction n° 002/05-CSBF du 1 ^{er} juin 2005 - Circulaire n° 001/05-CSBF du 18 août 2005
Transparence financière des IMF	- Instruction n° 001/08-CSBF du 14 novembre 2008
6. Blanchiment de capitaux Prévention et lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	- Loi n° 2001-020 du 19 août 2004 - Instruction n° 006/2007-CSBF du 3 août 2007
7. Astreintes	- Circulaire n°002/99-CSBF du 23 novembre 1999
8. Contribution des établissements de crédit	- Arrêté n° 7938/09 fixant les modalités relatives à la contribution des établissements de crédit aux frais de fonctionnement de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) et de son Secrétariat Général

BILAN DU SECTEUR BANCAIRE

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
ACTIFS			
Trésorerie	1 990,1	2 103,5	2 537,9
Encaisse	127,4	139,7	140,1
Opérations avec la BCM	724,9	737,3	1 082,2
Opérations avec le Trésor (bons du Trésor)	479,8	473,9	636,1
Opérations avec CCP	0,8	2,1	0,4
Opérations avec les établissements de crédit	657,2	750,5	679,1
Prêts interbancaires	52,2	61,5	59,5
Crédits à la clientèle nets	1 832,3	1 980,7	2 045,1
Créances brutes sur la clientèle	1 955,5	2 152,0	2 236,6
<i>Créances saines</i>	<i>1 730,7</i>	<i>1 862,5</i>	<i>1 915,1</i>
<i>Créances douteuses</i>	<i>224,8</i>	<i>289,5</i>	<i>321,4</i>
Provisions pour créances douteuses	123,2	171,3	191,5
Autres actifs	213,0	223,1	281,6
<i>dont comptes d'attente à régulariser</i>	<i>23,0</i>	<i>17,2</i>	<i>21,4</i>
<i>comptes d'encaissement</i>	<i>96,1</i>	<i>95,3</i>	<i>153,2</i>
Valeurs immobilisées	178,8	189,4	192,7
Participations	20,0	21,1	24,9
Immobilisations nettes	158,8	168,3	167,8
Total des actifs	4 266,4	4 558,2	5 116,8
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Trésorerie	11,8	20,3	13,4
Opérations avec les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0
Refinancements sur le marché monétaire	11,8	20,3	13,4
Emprunts à moyen et long terme*	93,9	69,2	61,2
Dépôts interbancaires	16,1	32,9	36,1
Dépôts de la clientèle	3 492,7	3 722,9	4 164,2
Autres passifs	235,9	246,6	319,3
<i>dont créditeurs divers</i>	<i>83,4</i>	<i>79,1</i>	<i>91,4</i>
<i>agios réservés</i>	<i>36,3</i>	<i>50,3</i>	<i>56,9</i>
<i>comptes d'encaissement</i>	<i>92,4</i>	<i>96,4</i>	<i>146,9</i>
Capitaux propres	354,1	401,7	430,2
Capital souscrit et primes de capital	137,0	172,9	178,1
Réserves consolidées et écarts d'évaluation	180,3	196,3	216,1
Bénéfices antérieurs non distribués	22,5	16,8	16,3
Provisions pour charges	12,1	13,5	16,8
Dotations et subventions d'équipement reçues	2,2	2,2	2,9
Résultat net de l'exercice	61,9	64,6	92,4
Total des passifs et capitaux propres	4 266,4	4 558,2	5 116,8

* y compris les emprunts subordonnés

Répartition des encours de crédits sains par bénéficiaire

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2010		31/12/2011	
Particuliers	349,6	18,8%	429,1	22,4%
EPIF	122,2	6,6%	121,3	6,3%
EPNF	1 330,9	71,5%	1 283,3	67,0%
OPCA	0,1	0,0%	0,1	0,0%
Entreprises publiques	34,3	1,8%	34,9	1,8%
Divers	1,4	0,1%	1,4	0,1%
Non résidents	24,0	1,2%	45,0	2,4%
Total crédits sains	1 862,5	100,0%	1 915,1	100,0%

Autres comptes financiers à l'actif

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Produits à recevoir	34,3	34,4	49,6
Opérations sur fonds affectés	0,0	0,9	2,5
Succursales et agences	10,3	17,2	0,7
Débiteurs divers	45,1	51,2	52,7
Régularisation - actif	23,1	17,2	21,4
Comptes d'encaissement	96,1	95,3	153,2
Divers	4,1	6,9	1,5
Total	213,0	223,1	281,6

Trésorerie à court terme au passif

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Refinancements BCM			
Emprunts marché interbancaire			
Correspondants créditeurs	6,7	13,3	10,8
Autres sommes dues	5,1	7,0	2,6
Total	11,8	20,3	13,4

Echéanciers des comptes à terme

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2010	En % du total	31/12/2011	En % du total
Dépôts à terme (DAT)	575,6	15,4%	506,5	12,2%
2 mois à 3 mois	241,6	6,5%	211,6	5,1%
3 mois à 6 mois	220,5	5,9%	98,0	2,4%
6 mois à 1 an	48,7	1,3%	124,0	3,0%
1 an à 2,5 ans	64,6	1,7%	71,0	1,7%
2,5 ans et plus	0,2	0,0%	1,9	0,0%
Bons de caisse (BDC)	31,1	0,9%	35,8	0,8%
Echus	0,0	0,0%	0,7	0,0%
Inférieurs à 6 mois	17,3	0,5%	19,2	0,5%
6 mois à 1 an	6,7	0,2%	9,6	0,2%
1 an à 2 ans	7,1	0,2%	6,3	0,1%
2 ans à 3 ans	0,0	0,0%	0,0	0,0%
3 ans à 4 ans	0,0	0,0%	0,0	0,0%
4 ans à 5 ans	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Supérieurs à 5 ans	0,0	0,0%	0,0	0,0%
DAT et BDC (1)	606,7		542,3	
Total des dépôts (2)	3 722,9		4 164,2	
DAT et BDC/total dépôts = (1)/(2)		16,3%		13,0%

Répartition par durée des comptes à terme

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2010	En % du total	31/12/2011	En % du total
dont < à 6 mois	479,4	79,0%	329,5	60,8%
dont > à 6 mois	127,3	21,0%	212,8	39,2%
Total	606,7	100,0%	542,3	100,0%
dont < à 1 an	534,8	88,1%	463,1	85,4%
dont > à 1 an	71,9	11,9%	79,2	14,6%
Total	606,7	100,0%	542,3	100,0%

Autres comptes financiers au passif

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Opérations sur fonds affectés	1,1	1,1	1,1
Succursales et agences	3,5	1,0	0,3
Créditeurs divers	83,4	79,1	91,3
Régularisation – passif	46,1	57,7	66,0
<i>dont agios réservés</i>	<i>36,3</i>	<i>50,3</i>	<i>56,9</i>
Comptes d'encaissement	92,4	96,4	146,9
Subventions	0,2	0,5	0,3
Impôt différé net	-3,3	-3,1	-3,1
Fonds de garantie	0,8	1,1	3,4
Autres (charges à payer ...)	11,7	12,8	13,1
Total	235,9	246,6	319,3

RESULTAT DU SECTEUR BANCAIRE

(en milliards d'ariary)

Rubriques	2009	2010	2011
Produits d'intérêts	294,4	315,7	360,6
<i>dont produits des placements en bons du Trésor</i>	46,8	48,3	67,8
<i>produits interbancaires et sur marché monétaire</i>	17,0	20,0	25,2
<i>intérêts des crédits à la clientèle</i>	230,6	247,4	267,6
Charges d'intérêts	(95,5)	(97,5)	(107,3)
<i>dont opérations de trésorerie et marché monétaire</i>	(0,4)	(0,3)	(1,2)
<i>dépôts de la clientèle</i>	(88,9)	(90,1)	(99,7)
<i>emprunts et lignes de refinancement</i>	(6,2)	(7,1)	(6,4)
Revenus nets d'intérêts	198,9	218,2	253,3
Revenus nets d'honoraires et de commissions	78,7	87,8	101,2
Revenus nets de portefeuille de transaction	0,5	(0,1)	0,3
Revenus nets de portefeuille d'investissement	0,2	0,8	0,9
Revenus nets des opérations en devises	44,9	43,9	41,8
<i>dont profits/pertes nets de change</i>	23,5	25,2	22,0
<i>commissions nettes perçues</i>	21,4	18,7	19,8
PRODUIT NET BANCAIRE	323,2	350,6	397,5
Autres produits nets opérationnels	5,8	7,2	10,9
Charge nette sur créances douteuses	(51,5)	(55,9)	(39,7)
Dotations nettes - pertes de valeur sur autres comptes financiers	(1,0)	(0,7)	(3,4)
RESULTAT OPERATIONNEL	276,5	301,2	365,3
Frais généraux	(167,5)	(184,5)	(211,8)
Dotations aux amortissements	(24,9)	(25,9)	(28,7)
Dotations nettes aux provisions pour charges	(0,2)	(1,2)	(3,6)
Subventions reçues (d'exploitation et quote-part équipement)	0,1	0,1	0,9
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	84,0	89,7	122,1
Impôt sur les revenus	(22,1)	(25,1)	(29,8)
RESULTAT ORDINAIRE	61,9	64,6	92,3
Résultat extraordinaire	0,0	0,0	0,1
RESULTAT NET	61,9	64,6	92,4

BILAN DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
<u>ACTIFS</u>			
TRESORERIE	43,9	51,2	65,8
Encaisse	4,3	4,7	6,7
Opérations avec la BCM	0,0	0,0	0,0
Opérations avec le Trésor (bons du Trésor)	11,6	9,6	20,0
Opérations avec CCP (comptes chèques postaux)	0,0	0,0	0,0
Opérations avec établissements de crédit	28,0	36,9	39,1
PRETS INTERBANCAIRES	0,0	0,0	0,0
CREDITS A LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS	88,0	103,9	148,8
Créances sur la clientèle (brut)	96,9	111,5	153,5
<i>créances saines</i>	86,1	102,3	147,3
<i>créances douteuses</i>	10,8	9,2	6,2
Provisions pour créances douteuses	(8,9)	(7,6)	(4,7)
AUTRES ACTIFS	9,7	10,9	15,4
<i>dont comptes d'attente à régulariser</i>	1,7	1,4	2,0
<i>comptes d'encaissement</i>	0,0	0,0	0,2
VALEURS IMMOBILISEES	15,3	17,4	22,5
Participations	1,3	0,6	0,9
Immobilisations nettes	14,0	16,8	21,6
Total des actifs	156,9	183,4	252,5
<u>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</u>			
TRESORERIE	8,3	4,2	11,5
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	8,3	4,2	11,5
<i>Refinancements sur le marché monétaire</i>	0,0	0,0	0,0
EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME *	28,4	32,1	40,5
DEPOTS INTERBANCAIRES	0,0	0,0	0,0
DEPOTS DE LA CLIENTELE	64,4	82,6	116,5
AUTRES PASSIFS	15,5	16,8	22,8
<i>dont créditeurs divers</i>	4,2	5,4	9,2
<i>agios réservés</i>	0,5	0,2	0,5
<i>comptes d'encaissement</i>	0,0	0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES	41,9	42,7	56,5
Capital souscrit et primes liées au capital	26,6	28,8	37,7
Réserves consolidées et écarts d'évaluation	8,1	8,9	12,2
Bénéfices antérieurs non distribués	0,1	(2,5)	(1,7)
Provisions pour charges	0,4	0,4	0,6
Dotations	6,7	7,1	7,7
RESULTAT NET	(1,6)	5,0	4,7
Total du passif et des capitaux propres	156,9	183,4	252,5

* y compris les emprunts subordonnés

RESULTAT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

(en milliards d'ariary)

Rubriques	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Produits d'intérêts	30,9	35,9	46,3
<i>dont produits des placements en bons du Trésor</i>	0,6	1,2	1,8
<i>produits interbancaires et sur marché monétaire</i>	2,2	0,7	1,1
<i>intérêts des crédits à la clientèle</i>	28,1	34,0	43,4
Charges d'intérêts	(5,8)	(5,2)	(6,9)
<i>dont opérations de trésorerie et marché monétaire</i>	(2,6)	(1,8)	(2,3)
<i>dépôts de la clientèle</i>	(1,3)	(1,7)	(3,2)
<i>emprunts et lignes de refinancement</i>	(1,9)	(1,7)	(1,4)
Revenus nets d'intérêts	25,1	30,7	39,4
Revenus nets de commissions (hors opérations en devises)	1,2	1,7	2,5
Revenus nets de portefeuille de transaction (plus-values sur BTA)	0,0	0,0	0,0
Revenus nets de portefeuille d'investissement	0,0	0,0	0,0
Revenus nets des opérations en devises	0,0	0,0	0,0
<i>dont profits/pertes nets de change</i>	0,0	0,0	0,0
<i>commissions nettes perçues</i>	0,0	0,0	0,0
PRODUIT NET BANCAIRE	26,3	32,4	41,9
Autres produits nets opérationnels	1,8	2,1	2,7
Charge nette sur CDLCC	(6,1)	(0,6)	(0,8)
Dotations nettes - pertes de valeur sur autres comptes financiers	0,3	0,6	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL	22,3	34,5	43,8
Frais généraux	(23,4)	(29,5)	(36,6)
Amortissements	(2,0)	(2,4)	(3,5)
Dotations nettes - provisions pour charges (congrés, retraite...)	(0,3)	(0,1)	(0,1)
Subventions reçues (d'exploitation et quote-part équipement)	2,2	2,9	1,9
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	(1,2)	5,4	5,5
Impôt sur les revenus	(0,4)	0,4	(0,8)
RESULTAT ORDINAIRE	(1,6)	5,0	4,7
Résultat extraordinaire	0,0	0,0	0,0
RESULTAT NET	(1,6)	5,0	4,7